



MICROFICHE N°

30534

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

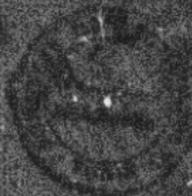
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1



DIVISION I AGRICULTURE & PECHE
N° 3 PP/DI/10PREPARATION DU PLAN QUADRIENNAL AGRICOLE
1965 - 1966

-191-

Les perspectives décennales 1962-1971 avaient décelé les insuffisances de l'économie agricole, tracé une orientation pour sa rénovation et défini qualitativement et quantitativement les mesures à prendre pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux de ce secteur intégré dans l'économie globale.

Le pré-plan triennal 1962-1964, tout en amorçant sérieusement les réalisations prévues par la perspective, s'attachait surtout à implanter les réformes de structure et les nouvelles orientations techniques afin de vérifier leur viabilité et leur efficacité et les adapter éventuellement à la réalité économique et sociale, de façon que le 2ème plan puisse démarrer avec des méthodes valables et rodées lui assurant le maximum de réussite.

A la veille de la préparation de ce 2ème plan prévu pour 4 ans, il est évidemment nécessaire de mesurer le chemin parcouru et tirer les enseignements de l'exécution durant les années 1962 à 1964. Le but de cette analyse ne devra pas s'attacher à déterminer quantitativement les actions réalisées, mais surtout à vérifier soigneusement la valeur des méthodes mises en jeu et leur caractère de réalisme et d'efficacité.

Dans la première partie de cette note, on rappellera sommairement les idées de base de la perspective décennale agricole, ses objectifs, les obstacles à surmonter, les solutions préconisées; dans la 2ème partie, on analysera les principales actions du pré-plan en mesurant la valeur des méthodes appliquées; dans la 3ème partie on dégagera la méthode définitive à utiliser dans le développement agricole pour les plans ultérieurs; enfin dans le dernier chapitre, on essaiera de définir globalement les objectifs et les moyens à assigner au 4ème plan, éléments qui devront servir de base aux travaux des comités sectoriels de l'agriculture et de la coopération.

Chapitre Ier : Rappel des idées de base de la
Perspective Décennale.I) Les objectifs

Les objectifs assignés à l'agriculture par la perspective décennale de développement sont résumés en quatre points fondamentaux :

- L'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole de 40 millions de dinars en 10 ans.

.../...

soit un taux de croissance moyen de 5,5 % par an, ce qui se traduit par le triplement du volume total de la production.

- l'autonomie alimentaire de la Tunisie
- le rayonnement de la production agricole sur les autres secteurs du développement se traduisant par un accroissement de 250 % des achats de l'agriculture et de 300 % de ses ventes.
- l'élévation du niveau de vie du monde rural par une augmentation de sa productivité.

Or l'état de l'agriculture en 1961 présentait des caractéristiques fondamentales suivantes :

1°) le niveau de production moyen était très faible par rapport au niveau de production possible tel qu'il est reconnu par la recherche, ou simplement par rapport aux agriculteurs les plus évolués; c'est ainsi que l'écart entre le niveau moyen et celui atteint par les exploitations modernes est dans l'ensemble de 1 à 5, parfois de 1 à 5, et dans certains cas de 1 à 10. Or, ce même niveau moderne est dépassé par rapport au niveau déterminé par la recherche dans une proportion qui atteint fréquemment 1,5 à 2. C'est dire que le retard du niveau des techniques en usage est considérable et que le taux de croissance de 5,5 % arrêté par les perspectives est du point de vue technique non seulement valable pour la décennie, mais doit vraisemblablement pouvoir être maintenu pendant 10 à 20 années supplémentaires, si la recherche n'évolue parallèlement qu'au taux de 3 % par an. Or, l'agriculture est à la veille de subir des évolutions rapides et décisives par le progrès réalisé dans la recherche atomique, et risque dans les 20 années à venir de progresser à des taux nettement supérieurs à ceux reconnus actuellement (3 % en moyenne) pour les pays développés.

2°) l'analyse sommaire des productions montre que la Tunisie est encore à un stade de culture extensive, c'est à dire que la proportion de cultures pauvres (céréales, olivier, pâturages) est très élevée, alors que les cultures riches (maraichage, agrumes, vigne) occupent un faible pourcentage des terres cultivées. Ce qui montre la place importante que peut prendre la diversification culturale, si souhaitée pour l'écoulement des produits.

Par ailleurs, les terres cultivées occupent un peu plus que la 1/4 de la surface totale du territoire; leur accroissement est non seulement souhaitable mais possible. En outre, le potentiel de production par l'irrigation pourrait être majoré d'une façon notable par un effort hydraulique conséquent.

L'augmentation des productions et la diversification culturale apparaissent ainsi comme réalisables sous l'angle technique.

3°) L'analyse poussée à l'échelle régionale révèle des inégalités très graves tant en ce qui concerne le niveau des techniques que celui de l'utilisation des potentialités. L'économie nationale, basée essentiellement sur l'agriculture, était déséquilibrée dans l'espace et dans le temps.

.../...

soit un taux de croissance moyen de 5,5 % par an, ce qui se traduit par le triplement du volume total de la production.

- l'autonomie alimentaire de la Tunisie
- le rayonnement de la production agricole sur les autres secteurs du développement se traduisant par un accroissement de 250 % des achats de l'agriculture et de 300 % de ses ventes.
- l'élévation du niveau de vie du monde rural par une augmentation de sa productivité.

Or l'état de l'agriculture en 1961 présentait des caractéristiques fondamentales suivantes :

1°) le niveau de production moyen était très faible par rapport au niveau de production possible tel qu'il est reconnu par la recherche, ou simplement par rapport aux agriculteurs les plus évolués; c'est ainsi que l'écart entre le niveau moyen et celui atteint par les exploitations modernes est dans l'ensemble de 1 à 3, parfois de 1 à 5, et dans certains cas de 1 à 10. Or, ce même niveau moderne est dépassé par rapport au niveau déterminé par la recherche dans une proportion qui atteint fréquemment 1,5 à 2. C'est dire que le retard du niveau des techniques en usage est considérable et que le taux de croissance de 5,5 % arrêté par les perspectives est du point de vue technique non seulement valable pour la décennie, mais doit vraisemblablement pouvoir être maintenu pendant 10 à 20 années supplémentaires, si la recherche n'évolue parallèlement qu'au taux de 3 % par an. Or, l'agriculture est à la veille de subir des évolutions rapides et décisives par le progrès réalisé dans la recherche atomique, et risque dans les 20 années à venir de progresser à des taux nettement supérieurs à ceux reconnus actuellement (3 % en moyenne) pour les pays développés.

2°) l'analyse sommaire des productions montre que la Tunisie est encore à un stade de culture extensive, c'est à dire que la proportion de cultures pauvres (céréales, olivier, pâturages) est très élevée, alors que les cultures riches (maraichage, agrumes, vigne) occupent un faible pourcentage des terres cultivées. Ce qui montre la place importante que peut prendre la diversification culturale, si souhaitée pour l'écoulement des produits.

Par ailleurs, les terres cultivées occupent un peu plus que la 1/4 de la surface totale du territoire; leur accroissement est non seulement souhaitable mais possible. En outre, le potentiel de production par l'irrigation pourrait être majoré d'une façon notable par un effort hydraulique conséquent.

L'augmentation des productions et la diversification culturale apparaissent ainsi comme réalisables sous l'angle technique.

3°) L'analyse poussée à l'échelle régionale révèle des inégalités très graves tant en ce qui concerne le niveau des techniques que celui de l'utilisation des potentialités. L'économie nationale, basée essentiellement sur l'agriculture, était déséquilibrée dans l'espace et dans le temps.

.../...

4°) La nature du climat et les défrichements abusifs ont favorisé un degré de ruissellement et d'érosion très élevé, provoquant aussi bien des pertes considérables d'eau que de terre végétale; le niveau de production existant était menacé et risquait de régresser si le capital eau + sol continuait à se dégrader et à s'amenuiser. La conservation du patrimoine foncier était donc une nécessité première pour maintenir l'état actuel et créer des conditions d'intensification future.

5°) Tous ces éléments, s'ajoutant aux conditions défavorables du climat, concouraient à des prix de production élevés, rendant l'écoulement des produits difficile et aléatoire, obligeant à des sacrifices importants pour l'obtention de conditions préférentielles sur les marchés extérieurs. On ne saurait cependant nier que le maintien et l'accroissement des exportations agricoles constituent un élément vital pour la vie et le développement économique de la Tunisie. Cette situation est d'autant plus grave que le progrès technique des pays importateurs ou concurrents permet un abaissement des coûts de production rendant la position de nos produits particulièrement difficile à l'extérieur.

Or l'abaissement des prix de revient de nos produits agricoles, est possible sous l'angle technique.

6°) Enfin, il est fondamental de souligner que l'agriculture nationale n'est pas soutenue dans l'ensemble par un secteur industriel à l'amont et à l'aval; il s'ensuit que les matières premières coûtent cher (machines, pièces de rechange, carburants, engrais, pesticides etc); leur apport tributaire de l'extérieur est souvent irrégulier (pertes de temps, rupture de stocks durant les périodes critiques etc..), ce qui occasionne des préjudices notables à la production. De même, les produits excédentaires ne sont pas assurés du potentiel industriel de transformation permettant de les valoriser et de les écouler.

Cette situation résultant de l'absence de lien avec le secteur industriel est encore aggravée par un secteur commercial souvent inadapté aux besoins de l'agriculture, se caractérisant par un esprit mercantile défavorable à l'expansion de la consommation, ainsi qu'à la valorisation de la production. Le circuit commercial était en outre mal équipé pour l'écoulement à l'exportation des denrées nationales.

Les organismes de crédit étaient, en outre largement insuffisants et mal adaptés aux besoins de l'agriculture nationale.

L'intégration de l'agriculture avec les autres secteurs économiques nationaux est cependant possible.

Il apparaît ainsi que les objectifs des perspectives décennales pouvaient être atteints sous l'angle technique; et cependant, le croissance antérieure de l'agriculture n'atteignait que 2,2 % par an en moyenne. Il existait donc des freins autres que techniques qu'il importait de connaître pour les éliminer.

.../...

II Les freins

Les freins au développement analysés par la perspective agricole doivent être rappelés pour l'appréciation des méthodes qu'il convient de mettre en œuvre en vue de leur neutralisation :

1°) Le milieu naturel se prête difficilement à des cultures intensives; c'est ainsi que les 4/5 du territoire ont une pluviométrie insuffisante (moyenne inférieure à 350 mm/an) et irrégulière; le 1/5 restant ne bénéficie pas de pluies d'été et condamne la culture annuelle aux 8 mois humides de l'année. Toutefois les solutions techniques pour s'adapter au milieu et en tirer le maximum de profits pour une culture plus intensive, sont connues grâce aux efforts des organes de recherche (notamment l'ex-service Botanique et Agronomique de Tunisie).

2°) Le milieu humain se caractérisait par le niveau technique faible, mis en évidence plus haut, un niveau culturel également bas, un nombre d'exploitants valables très insuffisant (à noter, entre autres, le départ d'un fort pourcentage d'exploitants européens qualifiés qui détenaient une bonne partie des meilleures terres), une masse de population rurale, de beaucoup trop forte par rapport à la capacité d'absorption du secteur agricole (qui l'alourdissait, lui posait des problèmes insolubles et l'empêchait de se consacrer à son évolution); une faible partie de cette population est spécialisée alors que dans sa grande majorité, elle est étrangère à la notion agronomique même traditionnelle. Cependant, malgré ces caractéristiques, elle a été jusqu'ici classée comme agricole dans les statistiques nationales, faute d'une meilleure définition.

L'insuffisance de cadres moyens et supérieurs est notoire. Le départ de techniciens étrangers, privant les terres d'exploitants modernes, et l'Administration de cadres, pouvait avoir des conséquences très graves.

L'élite de ces cadres comporte toutefois des éléments de haute qualification pouvant se comparer à ceux de pays développés et constitue un atout précieux de développement; en outre, l'ensemble des exploitants se caractérise par un soif de progrès manifeste et un désir d'évolution marqué enfin l'enthousiasme général (tempéré toutefois par une certaine appréhension de la planification) et la volonté de réussite des cadres de la nation sont des points positifs qui ont permis d'envisager la rénovation des structures mentales dans le sens du progrès.

3°) La mise en place de système de culture moderne associant la mécanisation à une utilisation rationnelle des engrais, des pesticides et des semences sélectionnées, se heurtait à l'exiguité fréquente des exploitations et à leur morcellement.

....//...

Le problème de taille dominant dans tous les secteurs de l'activité rurale, avait une importance variable : crucial pour la grande culture relativement extensive et la production animale, plus tempéré pour les cultures arbustives, moyen pour les cultures annuelles riches.

Il était fondamental, pour donner leur plein effet aux méthodes techniques de culture, de trouver des tailles d'exploitation minimales et maximales et de leur créer des conditions valables d'utilisation. Cette nécessité de la collectivisation totale ou partielle des éléments de production apparaît comme l'unique possibilité de pallier les inconvénients résultant de la taille et du morcellement des exploitations.

De grosses difficultés dues surtout à l'esprit individualiste étaient prévisibles; toutefois l'existence de propriétés domaniales conséquentes et de terres collectives étendues, est un atout de succès non négligeable.

4°) L'insuffisance et l'inadaptation du crédit agricole, les faiblesses du secteur industriel, le caractère mercantile et plus ou moins anarchique du commerce, l'exiguïté du marché intérieur et les incertitudes du marché extérieur constituaient autant de freins pour atteindre les objectifs assignés à l'agriculture; toutefois, l'établissement d'une perspective de développement intégrée était de nature à faciliter la recherche de solutions favorables.

En résumé, l'ensemble des freins décelés ne pouvait être annihilé que par une politique audacieuse, installant à la fois des solutions techniques, sociales et politiques aussi bien dans le secteur agricole que dans les autres secteurs; le caractère harmonieux et forcément révolutionnaire des formules trouvées, doit être souligné pour l'appréciation des méthodes préconisées et appliquées.

II) Les solutions dégagées par la perspective-Compte tenu de tous les éléments ci-dessus, la perspective a conclu à la possibilité d'atteindre les objectifs assignés à l'agriculture moyennant la mise en place de deux séries de mesures :

a) La réforme des structures
b) Les moyens techniques et financiers d'accroissement de la productivité, de diversification et de maximisation de la production globale.

a) Réforme des structures - La réforme des structures des secteurs non agricoles a évidemment un rôle déterminant dans la réussite des solutions proprement agricoles. Toutefois, elles seront exposées dans les notes relatives à l'industrie et au commerce.

Pour l'Agriculture, les réformes ont été conçues pour atteindre trois objectifs :

- créer des exploitations agricoles aptes à utiliser les méthodes modernes actuelles, et les nouveaux éléments que dégagera la recherche, ce qui les mettra dans les conditions d'évolution continue en fonction du progrès scientifique; ceci sera atteint par la réforme des structures d'exploitation.

- élever le niveau technique et culturel du monde rural pour une meilleure utilisation des moyens scientifiques actuels et futurs; ceci sera atteint par la réforme des structures mentales.

- un système de financement des travaux agricoles adapté aux besoins, par des encouragements sélectifs à l'agriculture et par la réforme du crédit agricole.

1°/ - La réforme des structures d'exploitation.

Cette réforme comporte trois aspects fondamentaux :

a) - la mise en place d'un système coopératif assurant des tailles d'exploitation convenable, permettant selon les cas la collectivisation totale (coopératives de production) ou partielle (coopératives de services) des moyens de production, assurant une coordination géographique et économique à l'intérieur du secteur agricole et avec les autres secteurs.

b) - la gestion provisoire des terres domaniales par un office spécialisé pour pallier les insuffisances dues au départ des exploitants étrangers et assurer une productivité valable de ces terres.

c) - la promulgation d'une législation de nature à favoriser le mouvement coopératif en lui assurant les transferts progressifs des terres domaniales et collectives.

2°/ - La réforme des structures mentales- Cette réforme essentielle met en jeu les mesures ci-après :

a) - Formation et Diffusion dans le monde rural de cadres qualifiés en quantité suffisante en fonction des besoins agricoles; à cet effet, l'enseignement agricole supérieur, moyen et spécialisé devait être étoffé et ses programmes réadaptés.

b) - Elevation du niveau culturel par l'enseignement primaire, les cours d'adultes et la lutte contre l'analphabétisme, les conférences, causeries, projections cinématographiques etc...

c) - Elevation du niveau technique des paysans adultes par une vulgarisation intensifiée des méthodes scientifiques de production diversifiées.

d) - Éducation du monde rural dans le sens coopératif pour habituer l'individu à rechercher son intérêt dans le cadre de l'intérêt collectif et dans un esprit de solidarité.

e) - Association des agriculteurs aux opérations de développement les concernant.

.../...

3°/ Les encouragements à l'agriculture et la réforme du crédit agricole - Un système a été conçu pour favoriser l'autofinancement et octroyer des subventions et prêts aux opérations agricoles entrant dans le cadre de développement.

Parallèlement, la réforme du crédit agricole tend à son élargissement aux travaux essentiels de modernisation et de diversification culturale, sa régionalisation pour le mettre à la portée des agriculteurs, son économie par des taux d'intérêts et des périodes de remboursement adaptées aux actions à entreprendre son plein emploi par l'instauration du crédit supervisé; en bref, il s'agissait d'adapter le crédit aux conditions et au champ d'action d'un développement accéléré de la production rurale.

b) - Les moyens techniques et financiers - Il n'est pas inutile de rappeler la méthode utilisée pour déterminer les voies techniques et les moyens de leur assurer une application réelle.

En premier lieu, il a été dressé un inventaire total des potentialités de production du territoire tunisien tel qu'il découlait des études existantes et de la connaissance pratique acquise par les techniciens qualifiés. Ce travail comportait évidemment des marges d'erreur non négligeables du fait de l'insuffisance des études de base. Parallèlement un inventaire des niveaux actuels de production a permis de situer le niveau raisonnable qu'on pouvait atteindre en 1971.

En second lieu, les possibilités d'écoulement ont fait l'objet d'une appréciation par produit en fonction de la population 1971, des courants commerciaux et des possibilités d'expansion de la consommation de certaines denrées à l'extérieur; ce travail était forcément grossier compte tenu de l'insuffisance et de l'imprécision des données existantes et du temps limité pour la préparation des perspectives. Tel quel, il a permis de dresser un tableau faisant ressortir "grasso modo" le volume et la valeur de production qu'on pouvait escompter raisonnablement par produit.

Compte tenu de ces facteurs fondamentaux de potentialités et d'écoulement, les objectifs de production souhaitables pour 1971 ont été établis, ce qui a donné le cadre global d'intensification et de diversification de l'agriculture nationale; il s'agissait, par la suite de déterminer les moyens essentiels pour aboutir au niveau de production escompté en 1971; c'est ce qui a été obtenu par l'analyse détaillée des résultats de la recherche scientifique et sa comparaison avec le niveau des techniques de 1961, ainsi que par l'analyse des freins; de ce fait il a été établi un cadre de modernisation.

Les cadres d'intensification, de diversification et de modernisation connus, il était loisible de dresser la liste et la hiérarchie des actions dans les divers secteurs de l'activité agricole : conservation du patrimoine foncier (C.E.S., forêts), augmentation du potentiel de production (hydraulique agricole), grandes cultures, arboriculture, cultures maraîchères, élevage. A ce stade une place prépondérante a été laissée à l'amélioration des productions existantes soit par de simples méthodes culturales (grande culture par exemple) soit par de profondes reconversions des cultures et des systèmes de culture (oasis par exemple).

.../...

Les besoins d'investissements ont été chiffrés, et compte tenu des possibilités admises, des ajustements aux actions ont été effectués.

A ce stade, il a été nécessaire de mettre en harmonie les réformes de structures et les moyens techniques et financiers pour atteindre l'objectif de production. Cette action essentielle tendait à proportionner les efforts au but à atteindre; il fallait trouver la méthode pour obtenir les résultats escomptés sans un gaspillage inutile des efforts d'ordre financier ou politique.

Toutes les actions tendant à obtenir le maximum de productivité de chaque habitant agricole, il est essentiel de créer et de maintenir un climat psychologique apte à mobiliser toutes les capacités individuelles et à les utiliser au mieux des intérêts de la collectivité rurale. Pour ce faire, l'analyse des effets des réformes de structure a permis de trouver un schéma d'organisation du monde rural susceptible de satisfaire à l'ensemble des impératifs dégagés; les grandes lignes de ce schéma peuvent être ainsi résumées :

1°/ - La progression du monde rural pour le rendre apte à utiliser la technique moderne destinée à améliorer sa condition économique, ne peut être obtenue qu'en associant les populations intéressées à la conception et à l'exécution des opérations dont elles doivent profiter.

D'où la nécessité de créer un cadre géographique et institutionnel permettant de mobiliser les élites au tant qu'instrument d'évolution des autres individus cohabitant dans la même région et ayant les mêmes intérêts, d'assurer les plus grandes chances de succès de vulgarisation technique et culturelle, et de ce fait de pouvoir créer et maintenir un mouvement de progrès continu dans les populations paysannes. Ce cadre indispensable est l'association de développement agricole. Pour être une base d'action valable, l'A.D.A. doit

- a) présenter une communauté d'intérêts favorisant le dialogue entre les associés.
- b) avoir une dimension suffisante mais sans excès, pour assurer une grande efficacité aux échanges d'idées entre l'élite et la masse agricole.
- c) s'inscrire dans un cadre d'harmonie et d'échange d'idées entre sa population agricole et celle des autres secteurs économiques de sa zone territoriale; ce cadre est celui des unités régionales de développement (U.R.D.).
- d) ne pas être isolée, mais harmoniser ses actions avec les autres A.D.A. du territoire national.

.../...

Les besoins d'investissements ont été chiffrés, et compte tenu des possibilités admises, des ajustements aux actions ont été effectués.

A ce stade, il a été nécessaire de mettre en harmonie les réformes de structures et les moyens techniques et financiers pour atteindre l'objectif de production. Cette action essentielle tendait à proportionner les efforts au but à atteindre; il fallait trouver la méthode pour obtenir les résultats escomptés sans un gaspillage inutile des efforts d'ordre financier ou politique.

Toutes les actions tendant à obtenir le maximum de productivité de chaque habitant agricole, il est essentiel de créer et de maintenir un climat psychologique apte à mobiliser toutes les capacités individuelles et à les utiliser au mieux des intérêts de la collectivité rurale. Pour ce faire, l'analyse des effets des réformes de structure a permis de trouver un schéma d'organisation du monde rural susceptible de satisfaire à l'ensemble des impératifs dégagés; les grandes lignes de ce schéma peuvent être ainsi résumées :

1° - La progression du monde rural pour le rendre apte à utiliser la technique moderne destinée à améliorer sa condition économique, ne peut être obtenue qu'en associant les populations intéressées à la conception et à l'exécution des opérations dont elles doivent profiter.

D'où la nécessité de créer un cadre géographique et institutionnel permettant de mobiliser les élites au tant qu'instrument d'évolution des autres individus cohabitant dans la même région et ayant les mêmes intérêts, d'assurer les plus grandes chances de succès de vulgarisation technique et culturelle, et de ce fait de pouvoir créer et maintenir un mouvement de progrès continue dans les populations paysannes. Ce cadre indispensable est l'association de développement agricole. Pour être une base d'action valable, l'A.D.A. doit

a) présenter une communauté d'intérêts favorisant le dialogue entre les associés.

b) avoir une dimension suffisante mais sans excès, pour assurer une grande efficacité aux échanges d'idées entre l'élite et la masse agricole.

c) s'inscrire dans un cadre d'harmonie et d'échange d'idées entre sa population agricole et celle des autres secteurs économique de sa zone territoriale; ce cadre est celui des unités régionales de développement (U.R.D.).

d) ne pas être isolée, mais harmoniser ses actions avec les autres A.D.A. du territoire national.

.../...

Dans le cadre de l'A.D.A. , s'inscrivent la conception et la réalisation des travaux d'intérêt commun (C.E.S. , irrigations, assainissement, création de plantations de prairies et parcours) la vulgarisation qui tend à l'élevation du niveau des productions et d'une façon générale, toutes les actions qui ont pour but l'amélioration de la condition sociale et culturelle des être humains.

2° - L'intérêt de l'individu peut être un élément moteur pour développer la production ; il apporte de le susciter et de le stimuler, toutes les fois qu'il n'est pas contraire aux objectifs fondamentaux : dans cet esprit, les réformes de structure d'exploitation respectent et encouragent l'intérêt privé dans le cadre de l'intérêt général ; c'est ainsi que :

- les exploitations privées ayant une taille suffisante pour utiliser les méthodes modernes de production sont encouragées.

- les coopératives de production ont été envisagées lorsque les limites d'exploitations exigues sont un frein à la modernisation et à la diversification ; c'est le cas des terres de grandes cultures du Nord, des territoires de mise en valeur du Centre et du sud, ou des sols à production fourragère dominante. Dans ces coopératives, l'intérêt privé est préservé par les respect du droit de propriété, et stimulé par l'augmentation des ressources globales d'une part, et par les primes de productivité aux travailleurs d'autre part.

- la collectivisation des moyens de production est partielle et adaptée aux besoins de modernisation ou de reconversion, dans les autres cas d'arboriculture, de cultures maraichères ou d'élevage ; les coopératives de service et celle des périmètres publics d'hydraulique agricole sont suffisamment souples pour pouvoir lever les freins particuliers à l'intensification des exploitations agricoles considérées.

La solution d'ensemble dégagée en définitive par la perspective semble cohérente puisqu'elle est la résultante des besoins techniques et financiers proportionnées aux moyens d'ordre politique et social. Elle méritait d'être mieux précisée par des études fondamentales :

- L'inventaire aussi précis que possible des potentialités de production régionales et nationales.

- L'inventaire des besoins de consommation et une projection de cette consommation pour 1971 et si possible 1980 ou 1985.

- L'appréciation convenable des possibilités d'écoulement de la production agricoles à l'extérieur, soit à l'état frais, soit après transformation.

- L'inventaire des méthodes techniques utilisées pour le développement agricole, l'analyse comparée de leurs coûts et de leurs effets pour trouver les critères de choix entre les divers investissements et la priorité à leur accorder.

- La recherche d'implantation optimale des diverses cultures, compte tenu des impératifs d'ordre technique, économique et social.

Dans le cadre de l'A.D.A. , s'inscrivent la conception et la réalisation des travaux d'intérêt commun (C.E.S. , irrigations, assainissement, création de plantations de prairies et parcours) la vulgarisation qui tend à l'élevation du niveau des productions et d'une façon générale, toutes les actions qui ont pour but l'amélioration de la condition sociale et culturelle des être humains.

2° - L'intérêt de l'individu peut être un élément moteur pour développer la production ; il amène de le susciter et de le stimuler, toutes les fois qu'il n'est pas contraire aux objectifs fondamentaux : dans cet esprit, les réformes de structure d'exploitation respectent et encouragent l'intérêt privé dans le cadre de l'intérêt général ; c'est ainsi que :

- les exploitations privées ayant une taille suffisante pour utiliser les méthodes modernes de production sont encouragées.

- les coopératives de production ont été envisagées lorsque les limites d'exploitations exigues sont un frein à la modernisation et à la diversification ; c'est le cas des terres de grandes cultures du Nord, des territoires de mise en valeur du Centre et du sud, ou des sols à production fourragère dominante. Dans ces coopératives, l'intérêt privé est préservé par le respect du droit de propriété, et stimulé par l'augmentation des ressources globales d'une part, et par les primes de productivité aux travailleurs d'autre part.

- la collectivisation des moyens de production est partielle et adaptée aux besoins de modernisation ou de reconversion, dans les autres cas d'arboriculture, de cultures maraichères ou d'élevage ; les coopératives de service et celle des périmètres publics d'hydraulique agricole sont suffisamment souples pour pouvoir lever les freins particuliers à l'intensification des exploitations agricoles considérées.

La solution d'ensemble dégagée en définitive par la perspective semble cohérente puisqu'elle est la résultante des besoins techniques et financiers proportionnées aux moyens d'ordre politique et social. Elle méritait d'être mieux précisée par des études fondamentales :

- L'inventaire aussi précis que possible des potentialités de production régionales et nationales.

- L'inventaire des besoins de consommation et une projection de cette consommation pour 1971 et si possible 1980 ou 1985.

- L'appréciation convenable des possibilités d'écoulement de la production agricoles à l'extérieur, soit à l'état frais, soit après transformation.

- L'inventaire des méthodes techniques utilisées pour le développement agricole, l'analyse comparée de leurs coûts et de leurs effets pour trouver les critères de choix entre les divers investissements et la priorité à leur accorder.

- La recherche d'implantation optimale des diverses cultures, compte tenu des impératifs d'ordre technique, économique et social.

- la recherche du cadre régional de développement U.R.D. et A.D.A.

Chapitre IX : Réalisations du Plan Triennal

L'exécution du Plan Triennal étant encore en cours, l'appréciation des réalisations ne peut être très exacte, du fait qu'elle est basée ici sur des évaluations approximatives. On s'attachera surtout à mesurer globalement le chemin parcouru sur la voie de développement, à examiner la valeur des méthodes et systèmes utilisés, afin de tirer des conclusions valables pour l'élaboration du plan quadriennal 1965-1968.

Nous examinerons successivement les études fondamentales achevées ou en cours de réalisation, les textes législatifs nécessaires à l'application des mesures préconisées par la perspective, l'installation des réformes de structure, les actions réalisées sur le terrain.

1° - Les études fondamentales - a) Etudes d'unités régionales de développement : Les études d'U.R.D. lancées dès l'achèvement de la perspective décennale durant le 2ème semestre 1961, ont démarré effectivement en 1962 et ont été achevées en fin 1963. Ce travail considérable a été entrepris par la Direction de la Planification qui a utilisé à cet effet cinq organes d'études, groupant chacun des techniciens et des économistes. De grandes difficultés ont dû être surmontées pour trouver une méthode d'approche, rassembler et utiliser une documentation éparse, rechercher la dimension des U.R.D. viables dans l'action, homogènes par la nature des problèmes, harmonisées par l'équilibre des divers secteurs économiques entre eux et avec le milieu humain.

Grâce à cette étude, il est possible pour la planification agricole :

- d'avoir les potentialités de production agricole de l'ensemble des régions tunisiennes, avec un aperçu des coûts de production dans certaines régions.

- de régionaliser d'une façon assez précise les actions prévues par les perspectives.

- de créer des A.D.A. répondant aux critères d'efficacité sur l'ensemble du territoire. Cette étude, en outre permet de vérifier et parfois de corriger les appréciations nationales et régionales des perspectives agricoles. Le 2ème plan, sera ainsi établi sur des bases plus sûres.

- De grandes possibilités sont maintenant ouvertes pour l'établissement de statistiques régionales, la régionalisation du crédit, la nature et l'importance de la coopération, l'équipement en cadres adaptés aux besoins, l'harmonisation des efforts etc...

On peut considérer que cette étude donne un instrument capital pour la réorganisation administrative des régions, pour le choix des actions économiques devant aboutir à un meilleur équilibre et une plus grande productivité, et d'une façon générale pour une meilleure planification.

b) - Etude des marchés des produits agricoles - Le marché intérieur subira d'importantes transformations par l'augmentation de la population et des besoins de vie. Une enquête sur la consommation doit commencer en 1964 et permettra, entre autres, d'apprécier les besoins en produits agricoles.

Par ailleurs, une étude sur les marchés extérieurs, est actuellement en cours; elle sera achevée en fin 1964 et nous permettra de connaître la nature et le volume annuel des produits que nous pourrions raisonnablement exporter, ainsi que les conditions de prix et d'organisation que nous devons réaliser pour y arriver.

Cette étude d'un grand intérêt pour définir la place de l'exportation dans la production agricole, donnera également des éléments utilisables pour la définition d'une politique d'échanges avec l'extérieur. Elle s'intéresse aux pays méditerranéens à l'Afrique, et à l'Europe en général, et plus particulièrement aux pays de la C.E.S.

Un pré-rapport sera remis fin février 1964 pour les problèmes spécifiques au marché commun des six pays européens.

Il ne sera pas possible d'utiliser tous les résultats de cette étude pour la préparation du 2ème plan; toutefois des éléments d'appréciation concernant le marché des céréales, de l'huile d'olive, des agrumes et du vin pourront être disponibles pour le mois de mars 1964. Par ailleurs, quelques renseignements sur la tendance de commercialisation des fruits et légumes frais ou transformés seront utilisables. Il est bon de noter que ces échanges tendent à se produire de plus en plus par le canal des chaînes de distribution, ce qui nécessite de notre part d'abord la centralisation de l'exportation, et ensuite la concentration de la production de ces denrées dans des zones très spécialisées.

c) - Etude des critères de priorité dans les investissements agricoles - Ce travail, entrepris en 1961 doit permettre au planificateur de mesurer la valeur économique et sociale des diverses actions de développement dans les régions naturelles, définir le coût et l'effet des opérations selon les techniques utilisées, établir l'état actuel et l'ampleur des réalisations nouvelles dans les différents secteurs. Avec ces éléments, il sera dégagé des critères pour déterminer la priorité à accorder aux investissements, la hiérarchie et l'interrelation des opérations envisagées par la perspective, et à effectuer après 1977.

L'ensemble des éléments de cette étude pourra également servir à l'établissement de projets sectoriels ou régionaux pour le financement international (R.E.D., A.L.D., I.R.A. etc...) Les travaux seront achevés en fin 1964.

d) Etude de l'implantation optimale des cultures - Compte tenu de tous les éléments connus de techniques de productions et d'écoulement des denrées agricoles, des effets économiques et sociaux des cultures, il est maintenant possible d'essayer de déterminer l'implantation optimale des spéculations agricoles dans les différentes régions tunisiennes.

Une cellule de travail a été constituée à cet effet au Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances depuis octobre 1963. Les résultats qu'elle pourra obtenir seront utilisés pour l'élaboration du 2ème Plan et ultérieurement pour la correction des actions à entreprendre à partir de 1966.

e) Etudes du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture - Les études menées par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ont bénéficié de 1.546.000 Dinars pour les études générales et 1.411.000 Dinars pour les études particulières. Parmi les études présentant un grand intérêt pour la préparation du 2ème plan, il y a lieu de signaler celles relatives aux aménagements hydrauliques de l'Ichkeul et du périmètre du Nebana.

L'étude concernant la planification des eaux de la Madjerda est menée conjointement par les Secrétaires d'Etat à l'Agriculture et au Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances pour déterminer les actions les plus économiques en vue de l'alimentation en eau de Tunis, satisfaire les besoins d'adoucissement des eaux de la Basse Vallée, ceux de l'industrie et de l'irrigation.

2°/ Elaboration des textes législatifs - Les réformes de structure ont fait l'objet d'une série de textes de loi :

a) Le décret loi portant création de l'Office des Terres Domaniales a été promulgué le 30 Septembre 1961 et ratifié par la loi n° 61-58 du 1er Décembre 1961.

Ce texte permettait la gestion des terres de l'Etat par un organe spécialisé devant assurer leur degré de productivité et entreprendre les opérations de mise en valeur envisagées par le Plan. Un décret élaboré, et en instance de visa, fixe les conditions d'aliénation de ces terres; par application de ce projet de texte, la majorité des terres domaniales doit être progressivement cédée aux coopératives de production. Le rôle de l'Office est donc essentiellement provisoire.

Le pré-plan avait prévu la récupération de toutes les terres étrangères durant la triennale; l'office devait les prendre en charge et en outre, assurer l'exploitation des terres anciennement louées par la colonisation, pour éviter qu'elles ne passent au secteur de culture traditionnelle à faible productivité. Enfin, une notable proportion des travaux de C.E.S., de plantations arbustives du nord et d'amélioration de l'élevage devait être réalisée dans le cadre de l'office.

.../...

Le fait, la récupération des terres ne sera pas entièrement achevée en 1964. L'Office n'a pas exploité toutes les terres d'intérêt; quelques unes se trouvant sur les terres des offices de mise en valeur ont été cultivées par ceux-ci; de plus, des locations à des agriculteurs privés ont été consenties. Enfin, l'Office a rarement pu reprendre en gestion des terres louées auparavant par les colons français. Ainsi la gestion directe par l'Office n'a pas concerné plus de 200.000 Ha; sur ces terres, le niveau de production semble maintenant réalisé. Cela est dû essentiellement au fait que l'équipement en actions d'élevage n'ont pas été réalisés selon les prévisions établies.

b) La loi n° 63-15 du 27 mai 1963 définit la coopération dans l'agriculture fixe son champ d'action et détermine les conditions de création et de fonctionnement des différentes formes de coopératives. Les statuts de celles-ci seront approuvés par décret au cours de l'année 1964.

c) La loi n° 63-18 du 27 mai 1963 concerne le régime des terres des tribunaux publics d'hydraulique agricole; elle étend les ressources prises sur le produit de l'impôt foncier sur tous les cadastrés de Tunisie; les terres récupérées doivent constituer des lots de taille exploitable aux fins de coopératives d'hydraulique agricole.

d) La loi n° 63-17 du 27 mai 1963 prévoit la constitution d'associations de développeurs agricoles, définit leur rôle et leur statut et l'entend d'une aide en subvention et prêt pour la réalisation des travaux de leur compétence. Un décret au cours de l'année 1964 fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces associations et prévoit leur statut juridique.

La protection au titre de la loi n° 63-17 sur les associations de développeurs agricoles ont également l'objet de la loi n° 63-17 sur les associations de développeurs agricoles; ils définissent les conditions selon lesquelles l'aide de l'Etat peut être accordée aux propriétaires, coopératives et A.D.A. pour réaliser des travaux de conservation des eaux et du sol, de diversification et d'intensification de la production, de modernisation des cultures, de constructions rurales, d'habitat rural, d'hydraulique agricole et de protection animale et végétale.

e) Enfin, un projet de loi en instance de régularisation prévoit l'apurement des terres collectives et donne la possibilité aux conseils de sections de mettre en valeur ces terres en attendant la constitution de coopératives.

F/ - Reforme de structures - D'importantes réalisations ont été effectuées dans ce domaine durant le Pré-Plan; l'expérience ainsi réalisée est pleine d'enseignements.

a) Réforme des structures d'exploitation - Nous avons indiqué plus haut le rôle joué par l'office des terres domaniales. Pour les terres privées, le Plan avait prévu la création :

- de coopératives de production pour 100.000 Ha de culture traditionnelle du Nord et pour 600.000 Ha de terre du Centre et du Sud.
- de coopératives spéciales pour les périmètres hydrauliques nouveaux ou à reconverter (oasis notamment)
- de coopératives de services, sans limitation.

- Des coopératives de production ont été créées dans le Nord sur des terres à assolement céréaliier dominant et sur des exploitations spécialisées pour la production animale. A ce jour, 99 coopératives sont en fonctionnement; elles exploitent 76.273 Ha dont près de 50.000 du secteur traditionnel; 6.573 familles y sont installées. Il y a lieu de considérer que d'ici l'été 1964, 100.000 Ha environ de nouvelles terres dont les 2/3 du secteur traditionnel feront l'objet de la création d'environ 150 coopératives.

L'objectif fixé par le Pré-Plan sera dépassé puisque 120.000 Ha de culture traditionnelle auront été encadrés dans le système coopératif au lieu des 100.000 Ha prévus.

L'enseignement à tirer de cette opération peut être résumé ainsi :

1°/ La création de coopératives de production, telles qu'elles ont été conçues par la perspective, paraissait aléatoire et revêtait un caractère expérimental; elle est maintenant une réalité qui donne les résultats qu'on attendait. Cette réussite est capitale pour le devenir agricole tunisien.

2°/ Des mises au point quand aux études préalables à la création de ces organismes doivent être apportées : évaluation des apports des coopératives, études de viabilité, plans d'équipement et de modernisation, etc.....; mais cela peut être considéré comme mineur du fait que les insuffisances à caractère administratif sont décelées et que les remèdes à y apporter sont trouvés.

3°/ il est essentiel qu'aucune élimination de propriétaire ne soit effectuée dans l'avenir à l'occasion de l'installation des coopératives; ces actions qui peuvent paraître justifiées, a priori, sont au contraire dangereuses pour la coopérative elle-même (ont peut être amené à éliminer des éléments aptes à la coopération et retenir au contraire des éléments négatifs qu'il serait difficile de rejeter par la suite) et pour le climat psychologique de confiance du monde agricole vis-à-vis de l'Etat.

.../...

a) Réformes des structures d'exploitation - Nous avons indiqué plus haut le rôle joué par l'office des terres domaniales. Pour les terres privées, le Plan avait prévu la création :

- de coopératives de production pour 100.000 Ha de culture traditionnelle du Nord et pour 600.000 Ha de terres du Centre et du Sud.
- de coopératives spéciales pour les périmètres hydrauliques nouveaux ou à reconvertir (oasis notamment)
- de coopératives de service, sans limitation.
- Des coopératives de production ont été créées dans le Nord sur des terres à assolement céréaliier dominant et sur des exploitations spécialisées pour la production animale. A ce jour, 99 coopératives sont en fonctionnement; elles exploitent 76.273 Ha dont près de 50.000 du secteur traditionnel; 6.573 familles y sont installées. Il y a lieu de considérer que d'ici l'été 1964, 100.000 Ha environ de nouvelles terres dont les 2/3 du secteur traditionnel feront l'objet de la création d'environ 150 coopératives.

L'objectif fixé par le Pré-Plan sera dépassé puisque 120.000 Ha de culture traditionnelle auront été encadrés dans le système coopératif au lieu des 100.000 Ha prévus.

L'enseignement à tirer de cette opération peut être résumé ainsi :

1°/ La création de coopératives de production, telles qu'elles ont été conçues par la perspective, paraissait aléatoire et revêtait un caractère expérimental; elle est maintenant une réalité qui donne les résultats qu'on attendait. Cette réussite est capitale pour le devenir agricole tunisien.

2°/ Des mises au point quand aux études préalables à la création de ces organismes doivent être apportées : évaluation des apports des coopérateurs, études de viabilité, plans d'équipement et de modernisation, etc.....; mais cela peut être considéré comme mineur du fait que les insuffisances à caractère administratif sont décelées et que les remèdes à y apporter sont trouvés.

3°/ il est essentiel qu'aucune élimination de propriétaire ne soit effectuée dans l'avenir à l'occasion de l'installation des coopérateurs; ces actions qui peuvent paraître justifiées, a priori, sont au contraire dangereuses pour la coopérative elle-même (ont peut être amené à éliminer des éléments aptes à la coopération et retenir au contraire des éléments négatifs qu'il serait difficile de rejeter par la suite) et pour le climat psychologique de confiance du monde agricole vis-à-vis de l'Etat.

.../...

4°/ L'exploitation des terres en coopérative ne doit en aucune façon se transformer en gestion d'Etat; certes, des cadres administratifs, techniques et financiers, doivent participer aux délibérations des comités dirigeants; mais leur rôle doit être d'assister et de conseiller ceux-ci, jamais de diriger effectivement. Si cette règle n'est pas respectée, le mouvement coopératif naissant aura un caractère illusoire et aboutira à un échec certain. Le rôle des cadres administratifs sera difficile, fait de patience et de persuasion; les qualités techniques et humaines de ces cadres seront déterminantes.

5°/ La création des coopératives doit s'accompagner de l'équipement de base indispensable et de l'ouverture automatique du crédit. Toutefois les moyens éventuels des coopérateurs ne doivent pas être négligés : matériel, bâtiments, semences, animaux de rente etc.... Ils doivent servir en priorité (s'ils sont valables) pour pourvoir aux besoins de la coopérative, le recours au crédit ne devant intervenir que par la suite.

6°/ La conception des plans d'équipement et de modernisation doit tenir compte d'une période minimale de réalisation de cinq ans.

- Dans le centre et le sud du Pays, des coopératives de mise en valeur et de polyculture ont été créées sur une surface voisine de 100.000 Ha essentiellement à Enfida, Sidi Ali Ben Nasrallah, Kasserine, Meknassy, Gabès. On peut s'attendre à ce que cet effort atteigne 250 à 300.000 Ha à la fin de la triennie. L'objectif tracé par le Plan triennal ne sera ainsi pas atteint. Cependant, les études foncières sur les terres collectives et les réalisations techniques ne constituent pas les freins dans ce domaine. Il semble que les difficultés se trouvent dans l'association des agriculteurs ayant réalisé des opérations de mise en valeur (plantations arborescentes notamment) et dans la faiblesse des ressources immédiates disponibles pour les coopérateurs. Ces obstacles ne sont pas majeurs et paraissent facilement surmontables. Un dynamisme comparable au Nord est à attendre dans ce domaine de l'administration centrale et les autorités régionales. La gestion directe par l'Etat des cellules de mise en valeur et des jeunes plantations arborescentes serait moins lourde et plus rentable dans un système coopératif. Il est essentiel que les opérations réalisées par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture et les autorités locales soient dans le plus bref délai incluses dans des coopératives de polyculture. Cela est utile et faisable.

Les observations faites pour les coopératives du Nord sont valables pour le centre et le sud; toutefois les programmes de mise en valeur doivent s'étaler sur une période minima de 6 ans

Dans le cas où l'absence d'apurement foncier a pu paraître comme un frein provisoire, il a été décidé d'entreprendre les opérations de mise en valeur dans le cadre des conseils de gestion des terres collectives; ce stade est considéré comme pré-coopératif.

.../...

Une première zone de 130.000 Ha a été choisie à cet effet dans le Gouvernorat de Gafsa; le programme de développement est étalé sur 8 ans et comporte des opérations d'hydraulique (forages, puits, étallement d'eaux de crues), de C.E.S. (traitement des ra.i.n.s, terrassements, plantations en courbe de niveau), de forêts (rideaux brise-vents, plantations de bosquets forestiers), de plantations arbustives (11.000 Ha d'oliviers et pistachiers avec intercalaire d'amandiers et d'amélioration de pâturages (mise en défens et enclos de rotation, plantations de cactus inermes).

Dans le domaine des coopératives spéciales d'hydraulique, il n'a été enregistré de créations que dans le périmètre de l'O.N.V.V.M.; il n'y a pas eu de mise en eau de nouvelles zones d'irrigation par des points d'eau public. Dans les oasis, aucune réforme de structure n'est encore entreprise. Il est nécessaire que des efforts soient déployés dans ce secteur par une initiative accrue des services techniques et des autorités locales; un renforcement supplémentaire des moyens du service foncier du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture est prévu pour cette année. Il est possible de tenter des opérations avec succès sur les oasis de Gabès, Zarzis, Kebili, Djerid, en donnant aux A.I.C. existantes le rôle et les pouvoirs de coopératives d'hydraulique agricole.

- Des réalisations négligeables sont à enregistrer pour coopératives de sergice. Leur création était attendue de l'initiative privée l'U.N.A.T. accordait une grande confiance dans ce genre de groupement. Il semble que cette carence est due à deux causes essentielles; une insuffisance de la vulgarisation technique dont le rôle est important pour susciter et stimuler les initiatives en dégageant l'intérêt d'actions spécifique et en montrant l'aide de l'Etat dans ce domaine.

- Le peu d'initiative du secteur privé, qui dans l'appréhension de la limitation de la propriété, hésite, manque de confiance et pratique l'attentisme.

Il est indispensable de développer la vulgarisation en déchargeant les cadres administratifs de la gestion directe et de redonner confiance aux populations rurales en garantissant le respect des intérêts privés résultant d'actions individuelles constructives entrant dans le cadre de développement.

En outre, pour pallier des insuffisances, il sera entrepris dans le courant de l'année 1964 des opérations d'encouragements à la constitution de coopératives de ce genre dans les régions où elles sont appelées à rendre des services appréciables; Sahel de Souss pour la modernisation de l'Oliviculture, Nord Céréalière (Gouvernorats du Kef, Souk El Arba et Béja) pour l'amélioration de la productivité céréalière, la diversification des cultures annuelles par des assolements adaptés et le développement de l'élevage sur les formes de grande culture.

.../...

En résumé, l'expérience menée durant le Pré-Plan, dans le domaine des réformes de structure d'exploitation, a permis de vérifier la justesse de l'orientation prévue par les perspectives décennales. Un effort accru doit être affecté pour intensifier les créations de coopératives de production, déterminer les objectifs principaux des coopératives de service dans les diverses régions côtières et encourager leur multiplication, entreprendre la mise en service de coopératives spéciales d'hydraulique dans les oasis.

Le stade atteint dans la création des coopératives de base, permet de prévoir à partir de l'année 1964 la constitution d'unions locales de coopératives au niveau des U.M.D., et de commencer à individualiser les Unions Régionales de Coopératives Agricoles à l'échelle des Gouvernorats. Ainsi, la pyramide prévue par la loi n°63-19 du 27 mai 1963, commencera à se dessiner.

b) Réforme des structures mentales - Un énorme effort a été réalisé dans ce domaine par le gouvernement, le Parti et les organisations professionnelles. A la veille de l'achèvement du Plan Triennal, on peut affirmer qu'une action irréversible est en cours; ses résultats sont très sensibles et ne cessent de croître. Le climat psychologique, qui était presque hostile à la planification en 1961, se caractérise à l'heure actuelle par une prise de conscience face au développement, l'acceptation d'un effort réfléchi pour la rénovation des structures, et la détermination pour les actions d'accélération de la progression économique et sociale.

Un effort d'égale importance est réalisé dans le domaine de l'enseignement agricole; 25 établissements de tous ordres ont été créés. Le nombre total d'élèves scolarisés a atteint en octobre 1963... La mise en place de l'appareil d'enseignement permettra des coopératives... est en voie d'achèvement... la réaffectation... et leur réalisation est encore à faire.

La formation de cadres... est à développer pour répondre aux besoins de modernisation de l'agriculture.

Les efforts du service de l'enseignement et de la formation des cadres du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture doivent être encouragés à cet égard.

Par contre, dans le domaine essentiel de la vulgarisation agricole, les efforts sont très limités, presque inexistant. Les cadres, spécialement affectés à la vulgarisation sont absorbés par la gestion directe des cellules de mise en valeur, des plantations productives, de l'élevage etc... La création d'un service de vulgarisation, la définition d'une politique précise dans ce domaine, l'affectation d'un personnel nombreux et qualifié auraient été nécessaires pour appuyer les prescriptions du Pr-Plan.

La réussite du 2ème Plan sera en grande partie tributaire d'une telle organisation au sein du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture; celle-ci est également nécessaire pour assurer dans les conditions optimales l'application des textes d'encouragement à l'Agriculture.

c) Réforme du crédit - Les textes d'encouragement à l'Agriculture ont étendu le champ d'application du crédit, réglementé les taux d'intérêts et les périodes de remboursement, défini les conditions d'octroi pour le maximum d'efficacité. La mise en application de ces textes demande le concours et l'harmonisation des efforts du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture et de la B.N.A. A la suite d'une série de réunions des représentants qualifiés de ces organes, les méthodes à utiliser ont été mises au point et ont fait l'objet d'un protocole d'accord entre les trois parties et d'une convention entre le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et la B.N.A.

Le volume et la dispersion géographique du crédit doit devenir telle qu'il était nécessaire de développer et de régionaliser les Services de la B.N.A.; celle-ci a pris des mesures dans ce sens (ouverture de nouvelles agences, recrutement et formation du personnel supplémentaire notamment). En outre, des caisses locales de crédit mutuel ont été constituées à Soliman, Beni Khalled, Kerba etc... et continuent à être créées dans d'autres régions.

Il ne sera possible d'apprécier la valeur du système établi qu'à la suite de la mise en application des textes d'encouragement à l'Agriculture.

d) Rôle des Offices de Mise en Valeur dans la réforme des structures - Durant le Pré-Plan, il s'est révélé que les offices de mise en valeur du Centre et du Sud, faute d'études suffisantes, ont été des instruments timides de promotion coopérative. Cette situation anormale concerne les Soussis et Sidi Bou-Zid, elle doit être améliorée en 1964 pour que toutes les opérations de mise en valeur de ces organismes soient entreprises dans un cadre pré-coopératif. Quant à l'office de l'Enfida, qui a pu réaliser ses études en ce domaine, sont r:le ne doit plus être de gestion mais de formation et d'éducation coopérative.

4°/- Actions réalisées sur le terrain - L'analyse détaillée des actions ne peut entrer dans le cadre de cette note; elle n'est d'ailleurs possible que dans la mesure où il est établi un contrôle précis des activités sur le terrain. Toutefois, il est nécessaire d'essayer de dégager des conclusions même imparfaites, à travers les réalisations effectuées ou en cours d'exécution.

Une première constatation d'ordre général s'impose; la nécessité d'utiliser une main d'oeuvre dépassant le volume prévu dans le Pré-Plan pour les travaux agricoles a occasionné de notables changements dans l'exécution des projets.

Les modifications ont parfois concerné la nature des travaux; très souvent, ils ont augmenté le rythme annuel ou provoqué un déséquilibre à travers les régions. Sous un autre angle, un accroissement des dépenses autres que les salaires, a été enregistré au fait que les opérations entreprises nécessitaient un supplément de matériel ou la construction d'ouvrages. Enfin, la gestion des chantiers de lutte contre le sous-développement est assurée par les gouverneurs, alors que celle des actions prévues au Plan est confiée au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture; l'harmonisation des efforts dans le sens des prescriptions du Pré-Plan était très difficile. L'unification de l'initiative et de la gestion sous la responsabilité des services techniques du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture était demandée dès Avril 1963; mais ceux-ci mal préparés pour ce volume de travail ne pourront s'organiser pour ce but qu'au cours du 1er trimestre 1964. Lorsque ce stade sera atteint, il sera possible d'adapter les exigences d'emploi aux impératifs de la Planification. D'ores et déjà, il sera nécessaire d'opter pour le 2ème Plan dans ce sens c'est à dire assurer à l'avance une masse d'emplois pour occuper la main d'oeuvre sous-employée sans porter préjudice aux prévisions de production.

A/ - Forêts - Les crédits ouverts au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture à ce titre totalisent 1.200.000 Dinars auxquels il y a lieu d'ajouter 2.500.000 Dinars pour les travaux des chantiers de lutte contre le Sous-Développement.

Les activités du service des Forêts prévues par le plan peuvent se résumer ainsi :

- aménagement des forêts existantes pour la mise en place d'un plan d'exploitation des bois et des pâturages dans le cadre d'un équilibre sylvo-pastoral. Le service des Forêts, bien conscient de la nécessité de cette action, l'a entreprise à partir de 1963. La tâche est considérable mais la détermination des cadres forestiers est affective; on ne peut mesurer quantitativement les réalisations à la fin 1964; c'est une action qui devra continuer durant le 2ème plan et qu'il sera nécessaire de renforcer par du personnel complémentaire.

- création de boisements nouveaux sur 23.000 Ha environ; il est vraisemblable que ces surfaces seront dépassées par l'utilisation supplémentaire de la main d'oeuvre sous employée. Le service exécuteur est bien rôlé pour ce genre de travail, les crédits et le matériel dont il dispose sont largement suffisants. Toutefois, les techniciens qualifiés s'orientent, à juste titre, vers la plantation d'espèces en fonction de leur écologie et d'une utilisation industrielle ultérieure des bois. La production des plants en pépinière (35 millions en 1963) est adaptée à cette conception.

- lutte contre les dunes côtières dans le but d'achever cette activité durant la triennie.

- protection des oasis continentales et lutte contre l'effet du désert; il est possible que la protection des oasis sera très avancée en fin 1964; mais la protection des agglomérations, des routes et des ouvrages du Sud ainsi que la lutte contre l'avance du désert sont des opérations de longue haleine très coûteuses dans les conditions difficiles du Sud.

Durant le 2^{ème} Plan, elles pourront absorber vraisemblablement toute la main d'oeuvre excédentaire des gouvernorats de Gabès, Medenine et Gafsa.

- reconstitution du tapis végétal par la mise en défens pour limiter le ruissellement et l'érosion; dans cette opération, qui n'est pas spécifiquement forestière, mais qui intéresse des terres soumises au régime forestier devant être boisées dans les décades à venir, le service d'exécution est encore très en retard; il est à supposer qu'une faible proportion des 150.000 ha prévus sera seulement réalisée. Le service des forêts ne devra pas se borner à l'exécution forestière, mais devra s'intéresser davantage aux effets dépressifs sur l'économie et la sécurité générales dues à une érosion intense des terres dont il a la charge. Il importe que cette action fondamentale soit organisée sérieusement et qu'elle fasse l'objet de réalisations importantes durant le 2^{ème} Plan.

La préparation du Plan 1965-68 devra s'inspirer de vues plus précises sur le rôle de protection des périmètres forestiers (érosion hydrique et éolienne), les exigences de l'industrie des matières ligneuses (bois, feuillages, alfa...) et les besoins en bois d'oeuvre et de chauffage. L'écarter des critères de priorité dans les investissements agricoles fournira des éléments précieux d'appréciation.

B/ - Conservation des eaux et du sol - Les crédits ouverts au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture totalisent 1.931.450 D auxquels il y a lieu d'ajouter 3.756.000 D pour les travaux des chantiers de lutte contre le sous-développement.

Le programme de réalisations prévu au pré-plan porte sur 80.000 H de terrassements, 100.000 Ha d'aménagements des parcelles en courbes de niveau, 50.000 Ha de travaux semi-culturaux.

Le service H.E.R. du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture s'est organisé d'une façon remarquable pour l'exécution de ces travaux, le traitement de zones par bassins versants, l'utilisation de la photo aérienne pour la préparation des projets, la coordination des travaux avec la PAVA sur les exploitations coopératives sont entre autres, des mesures efficaces pour l'application de la C.E.S. comme opération charnière dans le développement agricole.

Toutefois, il sera nécessaire d'améliorer le rendement des engins mécaniques par un programme de travail annuel, la préparation préalable des projets d'exécution et une implantation des courbes de niveau intégrée aux chantiers de tracteurs. Cela est possible et commence déjà à se réaliser. En outre, la productivité de la main d'oeuvre laisse encore à désirer sur les chantiers de lutte contre le sous-développement; il est à souhaiter que les transferts de ces chantiers sous l'autorité directe du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture se traduise par un rendement plus raisonnable.

Il est vraisemblable que les travaux de terrassement prévus seront largement dépassés pour atteindre plus de 150.000 D.

L'aménagement des parcelles en courbes de niveau, tributaire du regroupement des exploitations (Terres Domaniales et Secteur Coopératif) risque d'être plus lent et atteindra difficilement les prévisions. Quant aux travaux semi-culturaux, les réalisations seront négligeables, du fait que le matériel nécessaire, à fournir sur les crédits A.I.D., ne sera probablement livré qu'à la fin de 1964. Les lenteurs du système de financement américain seront à prendre en considération pour le 2ème Plan.

Les réalisations effectuées mettent la Tunisie dans la catégorie des pays où la densité des travaux de terrassement pour la C.E.S. est la plus forte; cela est logique et nécessaire compte tenu du caractère climatique de notre pays et des systèmes d'exploitation pratiqués durant la colonisation. Malheureusement, les travaux dans le cadre de chantiers régionaux n'ont pas toujours pris en considération l'utilisation ultérieure des terres; c'est ainsi que la vocation des sols n'a pas été reconnue au départ pour adapter les méthodes ad hoc aux cultures; les terres traitées en majorité en vue de plantations arbustives, sont en réalité très diverses; certaines d'entre elles ont été plantées; d'autres non plantées restent inutilisées, ce qui est très grave surtout bien sous l'angle économique (perte de production) que sous l'angle de la conservation des ouvrages; les agriculteurs qui doivent en bénéficier risquent de les considérer comme un frein à l'exploitation de leurs terres et, n'en tirant pas profit, ne les entretiennent pas. L'ensemble de ces travaux relevant au contrôle direct du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, le service H.E.R., avec l'aide des autorités locales a entrepris à partir de 1964 d'assainir cette situation par:

- le relevé de tous les travaux effectués;
- la classification des terres en fonctions de leur vocation agricole;
- la remise des terres à leurs exploitants en vue d'une utilisation agricole adaptée aux vocations, et de l'entretien des ouvrages.

Dans cette opération, on s'efforcera de mettre les zones traitées dans un cadre juridique permettant leur entretien : association syndicale de propriétaires, coopératives de production et de services.

Sous un angle plus général; il sera nécessaire pour le 2ème Plan, de faire intervenir effectivement, les opérations d'une façon plus décisive dans la C.E.S. ce qui aura pour double conséquence : des coûts moins élevés dans une zone déterminée, et l'implantation définitive de la C.E.S. dans les préoccupations ordinaires des agriculteurs.

C/- Hydraulique agricole - 1°) L'irrigation à partir de barrages

- a) - La construction du barrage réservoir sur l'Oued Nebaga est en cours; elle sera achevée d'après le planning H.E.R. en 1965.....

.../...

La pose des conduites débutera au cours de 1964; le calibre des conduites et leur longueur sont conditionnés par le choix des périmètres, leur surface, la nature des cultures, et le système d'irrigation.

Les études pédologiques ont permis de déterminer les zones irrigables de Sbikha à Mhdia; les études agronomiques sont suffisamment avancées pour le choix des spéculations arborescentes mais insuffisantes pour les cultures maraîchères de primeurs. Compte tenu de tous les éléments nouveaux intervenus au cours de la triennale, le choix des périmètres d'irrigation et des cultures à pratiquer a été arrêté en commun accord entre le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture. Il serait souhaitable de s'y arrêter définitivement pour respecter le planning des travaux.

En ce qui concerne le système d'irrigation, le choix actuel ne doit pas être définitif; le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ne doit éliminer l'aspersion dans les plantations que si cette méthode est reconnue dangereuse pour les cultures, ou exagérément coûteuse; en outre, la mise en application de la reconversion des cultures sur les périmètres à irriguer est à mettre au point. Des réunions communes Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et Secrétariat d'Etat à l'Agriculture seront nécessaires à cet effet.

b) Le complexe de l'Ichkeul a fait l'objet d'études en vue de déterminer les caractéristiques des barrages à effectuer et l'utilisation possible des eaux. Des réunions communes Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et Secrétariat d'Etat à l'Agriculture pour arrêter des positions définitives sont maintenant possibles et seront tenues prochainement à cet effet. Une option importante devra intervenir pour l'usage des eaux excédentaires.

c) La construction du barrage sur l'Oued Iakmeh est entreprise; l'utilisation des eaux sera arrêtée au cours de l'année 1964, compte tenu des apports de l'Oued et ceux de la nappe souterraine.

d) Les études relatives au barrage de l'Oued Kasseb permettront d'arrêter le choix sur les caractéristiques du barrage en 1964; les eaux ne seront pas utilisées pour l'O.N.V.V.M. mais pour l'alimentation en eau de la ville de Taxis.

e) L'équipement de la basse vallée de la Medjardj se déroule selon les prévisions du Plan Triennal, mais il semble que les terres effectivement à irriguer dans le cadre des assolements retenus n'atteindront pas les surfaces escomptées.

f) La construction du barrage sur l'Oued Masri a commencé en 1964. Les eaux seront utilisées pour apporter un appoint d'irrigation à la forêt d'agrumes de Beni-Khalid et à la création d'un périmètre d'agrumes de 240 Ha à Bou-Arkoub.

g) Le complexe Oued Chiba et Oued Sahil comportait, en application du plan triennal :

- la construction du barrage de l'Oued Chiba ;
- la réalisation de forages publics à Oued Chiba pour l'irrigation et la mise en service des forages de l'Oued Sahil ;
- la création de puits particuliers pour l'irrigation de 1.000 Ha ;
- l'achèvement des 2 barrages à pertuis ouvert de l'Oued Sahil.

Cette opération devait permettre :

- d'améliorer les conditions d'exploitation de la forêt d'annexes de Mabeul (400. Ha environ) ;
- d'améliorer les conditions d'irrigation de 500 Ha de périmètres privés pratiquant un assolement extensif de cultures annuelles ;
- de créer de nouveaux périmètres d'irrigation de Chiba à Dar Chaabane d'environ 300 Ha en cultures de primeurs et agrumes.

Les travaux réalisés sont :

- la construction du barrage sur l'Oued Chiba ;
- la création et l'équipement de trois forages près de ce barrage ;
- la construction d'un barrage à pertuis ouvert à l'Oued Sahil ;
- des études relatives aux potentialités des nappes profondes de l'Oued Chiba à l'Oued Sahil ;
- des études relatives aux potentialités des nappes de surface de la zone de Korba ;
- des études pédologiques et agronomiques de Chiba à Dar Chaabane.

De l'ensemble de ces études, il apparaît que la spéculation la plus sûre et la plus rentable est celle des agrumes ; de ce fait les eaux de Chiba (barrage + 3 forages) ne pourraient servir qu'à 750 Ha d'agrumes à répartir de Korba à Dar Chaabane. Par ailleurs, les irrégularités des apports au barrage ne permettent pas d'assurer la sécurité des irrigations 3 années sur 10, ce qui nécessite la création de nouveaux forages à utiliser en cas d'insuffisance du barrage.

En fait, l'utilisation des eaux du barrage, des forages ou des puits de surface ne doit pas être envisagée indépendamment mais en étroite liaison, ce qui justifie la notion de complexe utilisée par le Plan.

.../...

Les cultures arbustives ne peuvent pas être les seules à bénéficier de l'irrigation du fait de leur exigence pour un volume d'eau presque fixe à travers les années; des cultures annuelles sont nécessaires et occuperont des surfaces variables en fonction des quantités d'eau annuellement disponibles. Des études en cours permettront de déterminer dans ce cas les proportions respectives d'arbres, de prairies et de cultures fourragères qui s'adapteront le mieux à la rentabilisation de tous les investissements hydrauliques.

Il a paru nécessaire de développer quelque peu le cas posé par ce complexe parcequ'il illustre un cas plus général intéressant les barrages moyens. La leçon à en tirer est la nécessité :

1°/- d'inventorier parallèlement les ressources en eau d'une série déterminée : barrage, nappes profondes et superficielles.

2°/- de choisir les cultures en tenant compte du schéma suivants : surface de cultures irriguées d'une façon permanente correspondant aux possibilités données par la moyenne des années faibles soit par exemple 60% de la capacité régularisée du barrage + apport des nappes souterraines.

- Surface de cultures annuelles d'été variables utilisant le restant des eaux du barrage pouvant être supprimée lorsque le barrage ne contient pas de réserves.

- Surface de cultures annuelles d'hiver pouvant utiliser en appoint les eaux aréolaires du barrage en automne et en hiver.

Ce schéma, forcément très grossier, doit faire l'objet d'études précises dans chaque cas particulier; de toutes façons, il faut tendre vers l'utilisation la plus parfaite des eaux et des investissements.

a) Des lacs collinaires ont été réalisés dans la région Nord Est et à l'O.M.V.V.M.; les résultats sont à prendre en considération pour le 2ème Plan.

D'une façon générale, on peut considérer que les infrastructures d'irrigation prévues par le Plan sont en cours de réalisation avec un certain retard. Il y a lieu pour le 2^e Plan de s'attacher à trouver des solutions pour :

a) diminuer la période entre la réalisation des ouvrages et l'utilisation effective des eaux ;

b) tendre vers l'aspersion dans tous les cas possibles;

c) utiliser dans un même programme toutes les ressources d'eau d'une série déterminée ;

d) déterminer le choix des périmètres d'irrigation, et des cultures à pratiquer en fonction du potentiel mouvant des eaux disponibles.

20/- L'irrigation à partir des eaux souterraines - a) La zone des Dunes du Nord recèle des quantités importantes d'eaux souterraines sous pression. Le captage de ces eaux dans la région d'Ouchtata depuis 1959-60 a permis d'envisager la création d'un périmètre d'irrigation de 100 Ha. L'équipement et la mise en eau devaient être achevés durant la triennie. A ce jour, il semble qu'il n'y a que 100 Ha complétés en arènes. Il est souhaitable que ce retard soit rattrapé et qu'au plus tard en automne 1964, l'ensemble du périmètre soit complété.

L'expérience acquise à Ouchtata devait permettre la mise en eau de 700 Ha sur l'autre rive à rechercher de Tabarka à Bizerte pour l'exploitation des eaux des Dunes.

Ce programme n'a pu être réalisé; il semble que la méthode de captage est à revoir au point, et qu'un inventaire des périmètres irrigables n'a pu être fait. La zone est cependant très favorable aux arènes et aux priseurs (surtout les finisiers) assurés d'écoulement; des mises en point techniques peuvent être trouvées pour l'exploitation des eaux et la lutte contre les vents. Les services qualifiés du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture devront au cours de 1964, essayer de combler ce grave retard.

b) L'équipement et la mise en eau de 1000 Ha à El Hourria n'ont pas été réalisés; il semble que les deux freins sont : la lenteur du système américain d'axe et de financement et l'insuffisance d'efforts pour la lutte contre les vents. Des solutions ont été trouvées pour le deuxième point.

c) Dans le Centre, 2.000 Ha de périmètres nouveaux devaient être équipés durant la triennie à partir des hautes de la région de Keirouan (plaine de Keirouan; Hadjeb el Aïou et zones voisines) Un projet de financement a été présenté à cet effet à l'U.N.E.S.C. par le service de la Coopération Internationale. Compte tenu de la nature des dépenses envisagées, il y a intérêt à financer ces opérations dans un autre cadre. Les irrigations projetées ne seront réalisées qu'au cours du 2ème Plan.

d) Sur les terres de l'Office de Sidi Bouzid, des opérations en vue de l'irrigation sont en cours; les renseignements manquent sur l'état d'avancement des travaux.

e) L'exploitation de divers points d'eau existants dans les Gouvernorats de Gafsa et de Kasserine, prévu par le Plan pour 1.200 Ha environ, n'a pas été réalisée. Au cours des tournées régionales, cette carence a été relevée et les services techniques du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture, doivent, au cours de l'année 1964 s'attacher à englober ces périmètres dans le système coopératif et à établir un programme d'utilisation des eaux.

f) irrigation par points d'eau nés - Il semble que, dans ce domaine, l'extension des cultures irriguées ne dépassera pas un millier d'Ha.

rural .

3°/ - L'alimentation humaine et animale en milieu

a) - Points d'eau publics - Crédit prévu : 500.000 D.

Crédit ouvert au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture.

L'inventaire des réalisations doit être présenté au cours de 1964 tant par les Services du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture que par ceux des Gouvernorats.

b) Points d'eau privés - Les crédits ^{ouverts} à ce titre sont de 550.000 Dinars.

4°/ - L'évacuation des eaux excédentaires - Les crédits prévus à cet effet ne seront pas entièrement utilisés; l'exécution des projets de la Plaine de Mateur et de Kou-Ficha a été retardée à la demande du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture; les crédits correspondants ont servi à financer en partie le projet d'alimentation en eau de Djerba, Zarzis et Ben Gurdane.

L'assainissement des zones prévues sera entièrement achevé à la fin de la triennie; en outre, des compléments de travaux entrepris par les chantiers régionaux ont été effectués dans les périmètres de Bizerte; l'assainissement de la plaine de Souk El Khemis sera entrepris cette année; Les travaux relatifs à la basse vallée de la Medjerda continue normalement.

Le ralentissement de ces actions durant la triennie a été envisagé dans le but de définir d'une façon plus précise le rôle des assainissements, la caractéristique des ouvrages et les liaisons avec les autres secteurs techniques (C.R.S. et D.R.S. à l'amont, alimentation des rapses à l'aval).

Les études en cours dans le cadre des critères à adopter pour le choix des investissements agricoles, donneront des éléments de base sérieux pour le 2ème Plan.

D) Diversification et Intensification de la Production Agricole.

I Grande culture. - Les actions, dans ce secteur devraient tendre à la limitation des surfaces réservées à la grande culture, à la modification des assolements pratiqués et à l'élévation des rendements,

Il est pratiquement impossible en l'espace de deux ans de mesurer avec certitude le chemin parcouru, les mesures devant s'établir sur des moyennes quinquennales.

1^o - La limitation des surfaces de grande culture - Dans le Nord, cette limitation est certaine parcequ'il a été constaté une diminution des emblavures de céréales malgré le caractère relativement favorable de ces deux dernières années. Cette diminution, très sensible ne peut être expliquée par le seul fait des plantations arbustives ou de création de prairies. Il semble que les travaux forestiers et de C.E.S. à caractère régional ne sont pas étrangers à ce phénomène; il a été constaté que certaines terres auparavant emblavées ont été traitées en D.R.S. ou en C.E.S., leurs exploitants n'ont pu, ni les seccar, ni les faire pâturer pour éviter de détériorer les tabins confectionnées. Les terres ayant échappé de ce fait à la grande culture ne peuvent être appréciées avec exactitude; elles doivent peut être atteindre un chiffre voisin de 100.000 Ha, compte tenu du volume des travaux de C.E.S. et de forêts des chantiers régionaux.

Afin de pouvoir mesurer et interpréter les variations dans ce domaine, l'Office des Céréales a établi un modèle de déclaration d'ensemencement reflétant l'ensemble de l'exploitation agricole; ce modèle sera mis en application à partir de 1964.

2^o / La modification des Assolements - Là aussi, l'incertitude sur l'ampleur de modification des assolements est difficile à obtenir; il semble, toutefois que certaines constatations peuvent être faites :

- L'Office des terres domaniales n'a pas toujours été en mesure d'appliquer les assolements allant dans le sens indiqué par le plan; la jachère a continué à occuper des surfaces assez importantes, les cultures fourragères n'ont pas eu l'extension souhaitée.

Cela semble à l'absence de cadres techniques, seuls en mesure d'affirmer avec autorité une modification souhaitable de l'assolement pratiqué antérieurement.

-Les coopératives de production ont pratiqué un assolement de diversification, mais elles ont une surface de grande culture assez limitée.

-Les agriculteurs privés ont peu changé par rapport à la pratique antérieure, et cela semble-t-il pour trois raisons : l'absence de vulgarisation pour les convaincre de l'intérêt des assolements préconisés et l'insuffisance d'encouragements dans ce sens (les taxes n'ont pas encore paru), la difficulté d'obtenir de la main d'œuvre des rendements normaux (la culture de légumineuses et de fourrages n'est rentable qu'à cette condition), l'incertitude quant au devenir de la propriété privée n'incite pas les agriculteurs à entreprendre la révolution de l'exploitation.

Dans l'ensemble, la réussite en ce domaine est conditionnée par l'attitude de l'Administration: organisation de la vulgarisation en désignant les cadres de la gestion directe, répartition des cadres en fonction des tâches à accomplir (mettre des cadres à la disposition de l'C.T.D.), publication et application des textes d'encouragements à l'agriculture, accélération dans la création des coopératives de production, encouragements à l'initiative privée dans le cadre de coopératives de services s'engageant dans la modernisation.

3°/- L'élévation des rendements - Les rendements sur les terres de l'O.T.D., des coopératives de production et des agriculteurs dits "Modernes" ont été élevés au cours de la campagne 1962-63. Il est difficile de déterminer la part revenant à l'amélioration des pratiques culturales, et celle due à une pluviométrie favorable.

Toutefois, une opération pilote en faveur des engrais azotés a été menée au printemps 1963 par l'Office des Céréales; elle a permis de constater une augmentation des rendements de 2 à 3 qx à l'Ha et une nette amélioration de la qualité des blés grâce à l'application de 20 unités d'azote à l'Ha en février Mars.

Des essais ont été effectués à l'I.N.R.A.T. en vue de rechercher les variétés profitant le mieux de l'engrais azoté et de mesurer l'effet de cet élément par des doses différentes, à application fractionnée dans le temps. La variété qui s'est le mieux comportée est la "Hahmoudi" et les effets des engrais ont été encore plus nets dans le semis constaté dans l'opération pilote.

Ces points sont positifs et sont de nature à favoriser l'utilisation des engrais azotés en céréaliculture, avec une augmentation concomitante des rendements.

4°/- Équipement - a) L'acquisition de 4.000 tracteurs équipés de leurs instruments a été prévue. En fait, l'ensemble des achats réalisés ou à effectuer avant la fin de 1964 ne dépasseront pas 2.500 tracteurs. Le déficit est dû essentiellement à deux causes :

l'attitude négative de l'A.I.D. pour l'équipement des coopératives de production.

La psychose des agriculteurs, qui dans la crainte d'une limitation de la propriété ne renouvellent le matériel que dans des proportions limitées.

Il y a lieu, pour l'avenir, d'essayer le formule I.D.A. pour l'équipement du secteur grande culture. Il est aussi essentiel de combattre la psychose de crainte des agriculteurs et de développer leur initiative.

b) L'Office de Motoculture et de Mise en Valeur Agricole doit achever en 1964 la construction et l'équipement de 15 ateliers de réparations essentiellement dans le Nord.

c) L'aménagement des parcelles en courbes de niveau, doit prendre une certaine extension durant le 2^e Plan; la méthode d'application a été mise au point par le service H.E.R., les terres susceptibles d'être traitées (coopératives de production, terres domaniales) occupent une surface importante en augmentation continue.

Dans l'ensemble, la réussite en ce domaine est conditionnée par l'attitude de l'Administration: organisation de la vulgarisation en dégageant les cadres de la gestion directe, répartition des cadres en fonction des tâches à accomplir (mettre des cadres à la disposition de l'C.F.D.), publication et application des textes d'encouragements à l'agriculture, coopération dans la création des coopératives de production, encouragements à l'initiative privée dans le cadre de coopératives de services s'engageant dans la modernisation.

3°/- L'élevation des rendements - Les rendements sur les terres de l'O.F.D., des coopératives de production et des agriculteurs dits "Modernes" ont été élevés au cours de la campagne 1962-63. Il est difficile de déterminer la part revenant à l'amélioration des pratiques culturales, et celle due à une pluviométrie favorable.

Toutefois, une opération pilote en faveur des engrais azotés a été menée au printemps 1963 par l'Office des Céréales; elle a permis de constater une augmentation des rendements de 2 à 3 qx à l'Ha et une nette amélioration de la qualité des blés grâce à l'application de 20 unités d'azote à l'Ha en février Mars.

Des essais ont été effectués à l'I.N.R.A.T. en vue de rechercher les variétés profitant le mieux de l'engrais azoté et de mesurer l'effet de cet élément par des doses différentes, à application fractionnée dans le temps. La variété qui s'est le mieux comportée est la "Mabrouli" et les effets des engrais ont été encore plus nets dans le sens constaté dans l'opération pilote.

Ces points sont positifs et sont de nature à favoriser l'utilisation des engrais azotés en céréaliculture, avec une augmentation concomitante des rendements.

4°/- Équipement - a) L'acquisition de 4.000 tracteurs équipés de leurs instruments a été prévue. En fait, l'ensemble des achats réalisés ou à effectuer avant la fin de 1964 ne dépasseront pas 2.500 tracteurs. Le déficit est dû essentiellement à deux causes :

l'attitude négative de l'A.I.D. pour l'équipement des coopératives de production.

La psychose des agriculteurs, qui dans la crainte d'une limitation de la propriété ne renouvellent le matériel que dans des proportions limitées.

Il y a lieu, pour l'avenir, d'essayer la formule I.D.A. pour l'équipement du secteur grande culture. Il est aussi essentiel de combattre la psychose de crainte des agriculteurs et de développer leur initiative.

b) L'Office de Motoculture et de Mise en Valeur Agricole doit achever en 1964 la construction et l'équipement de 15 ateliers de réparations essentiellement dans le Nord.

c) L'aménagement des parcelles en courbes de niveau, doit prendre une certaine extension durant le 2^e Plan; la méthode d'application a été mise au point par le service H.E.R., les terres susceptibles d'être traitées (coopératives de production, terres domaniales) occupent une surface importante en augmentation continue.

d) Les constructions rurales n'ont pas été importantes elles intéressent l'O.F.D. qui n'en a pas éprouvé le besoin et les coopératives de production dont la création est encore récente; durant l'année 1964, il sera entrepris un programme dans ce sens dans les coopératives de production déjà créées.

e) Habitat rural - L'habitat rural prévu pour les coopératives de production et les coopératives hydrauliques sera pratiquement achevé au fin 1964 si l'ouverture de crédit de 2,840,000 D demandée est faite avant le 1er Mars 1964.

II Elevage - 1) Développement de la Production fourragère

a) Terres soumises au régime forestier - Aucune amélioration ne sera obtenue au fin 1964 des ressources fourragères en forêt. L'aménagement des forêts existantes pour une exploitation rationnelle ne donnera ses fruits qu'après quelques années; par ailleurs les mises en défens de terres non soumises au régime forestier ne débiteront que le 2ème trimestre 1964, et ne donneront de résultats qu'à partir de 1965-66.

b) Terres de Grande culture - L'augmentation d'emblavures de fourrages et de légumineuses alimentaires est relativement faible (voir modification des assolements). La masse fourragère due à la grande culture est actuellement importante du fait des récoltes d'orge, de légumineuses alimentaires et de pailles de céréales.

c) Prairies - Il y a peu d'initiative pour la création des prairies; il semble que trois raisons principales expliquent cette insuffisance:

- l'absence d'encouragements et de vulgarisation (textes organisation de la vulgarisation),

- l'absence de coopératives de service ou de production spécialisées, telles que recommandées au Plan.

- l'insuffisance de semences due à la non réalisation d'un projet financé à cet effet avant le Plan Triennal.

Ces difficultés sont solubles et il est à supposer qu'au 2ème Plan, le retard en ce domaine serait rattrapé.

d) Amélioration des parcours - Cette opération essentiellement n'a pu commencer qu'à la fin de l'année 1963. Elle comporte deux aspects essentiels:

1°/- La constitution de sèns et de mises en défens avec enclaves de rotation qui sera probablement achevée au fin 1964 malgré le retard dans le démarrage, et cela grâce au dynamisme du service E.E.R.

2°/- L'ensemencement d'une partie des enclaves qui ne sera que timidement entreprise en 1964, du fait de l'insuffisance de semences (même raison que pour les prairies).

.../...

b) Terrain irrigués - L'augmentation de la production fourragère irriguée devait provenir, selon les prévisions du Plan :

- du fourrage assolé en périmètres irrigués neufs surtout à l'O.N.V.V.M.
- du fourrage assolé dans les Oasis
- des cultures fourragères d'hiver à pratiquer à côté des périmètres irrigués du Centre (notamment les cellules de mise en valeur)

Le rôle des services publics dans ces trois cas est déterminant; cependant, l'augmentation attendue ne sera pas obtenue.

Dans l'O.N.V.V.M. l'obtention de fourrages sera moins élevée parce que l'assolement retenu par cet office n'est réalisé que dans les lotissements; le secteur privé ne semble pas l'appliquer; malgré tout, l'augmentation de production fourragère autour de Tunis permettra d'assurer l'alimentation des bovins laitiers prévus.

Dans les oasis, la culture fourragère devait s'intensifier dans les vieux périmètres et s'instaurer dans les périmètres récents; mais la reconversion des oasis côtières à Gabès et Zarzis ne sera amorcée qu'en 1964 et la production supplémentaire de luzerne escottée ne sera obtenue que durant les années futures. Les jeunes périmètres qui couvrent une surface supérieure à 1000 Ha ne contiennent que peu de fourrages; cependant, les attributaires vivent des chantiers de lutte contre le chômage alors que la culture d'un Ha de luzerne aurait procuré un revenu correspondant à plus de 500 jours de travail.

Enfin, les cultures fourragères d'hiver, autour des périmètres irrigués n'a même pas été tentée; en outre, les cellules de mise en valeur et autres zones équipées pour l'irrigation ne produisent pas d'aliments du bétail alors que les surfaces intéressées sont supérieures à 2.000 H.

En conclusion, il apparaît clairement que la gestion étatique ne peut être effectuée qu'avec un personnel nombreux et qualifié qu'aucun pays ne peut se permettre; le fait d'installer sur les périmètres irrigués des personnes à mentalité de salariés irresponsables nécessite aussi de la part de l'Etat des sacrifices financiers et en cadres très lourds. Il faut que la gestion soit liée aux agriculteurs dans un cadre d'entente avec le contenu de responsabilité et de risques de toute entreprise; le cadre coopératif bien appliqué correspond parfaitement à ces exigences.

2°/ Modifications dans la composition et la structure des troupeaux

Il n'est pas possible dans l'état actuel d'avoir une appréciation mesurée sur l'évolution des troupeaux durant la triennie, il n'y a pas de renseignements statistiques par race.

b) Terrains irrigués - L'augmentation de la production fourragère irriguée devait provenir, selon les prévisions du Plan :

- du fourrage assolé en périmètres irrigués neufs surtout à l'O.N.V.V.M.
- du fourrage assolé dans les Oasis
- des cultures fourragères d'hiver à pratiquer à côté des périmètres irrigués du Centre (notamment les cellules de mise en valeur)

Le rôle des services publics dans ces trois cas est déterminant; cependant, l'augmentation attendue ne sera pas obtenue.

Dans l'O.N.V.V.M. l'obtention de fourrages sera moins élevée parce que l'assolement retenu par cet office n'est réalisé que dans les lotissements; le secteur privé ne semble pas l'appliquer; malgré tout, l'augmentation de production fourragère autour de Tunis permettra d'assurer l'alimentation des bovins laitiers prévus.

Dans les oasis, la culture fourragère devait s'intensifier dans les vieux périmètres et s'instaurer dans les périmètres récents; mais la reconversion des oasis côtières à Gabès et Zarzis ne sera amorcée qu'en 1964 et la production supplémentaire de luzerne escomptée ne sera obtenue que durant les années futures. Les jeunes périmètres qui couvrent une surface supérieure à 1000 Ha ne contiennent que peu de fourrages; cependant, les attributaires vivent des chantiers de lutte contre le chômage alors que la culture d'un Ha de luzerne aurait procuré un revenu correspondant à plus de 500 jours de travail.

Enfin, les cultures fourragères d'hiver, autour des périmètres irrigués n'a même pas été tentée; en outre, les cellules de mise en valeur et autres zones équipées pour l'irrigation ne produisent pas d'aliments du bétail alors que les surfaces intéressées sont supérieures à 2.000 H.

En conclusion, il apparaît clairement que la gestion étatique ne peut être effectuée qu'avec un personnel nombreux et qualifié qu'aucun pays ne peut se permettre; le fait d'installer sur les périmètres irrigués des personnes à mentalité de salariés irresponsables nécessite aussi de la part de l'Etat des sacrifices financiers et en cadres très lourds. Il faut que la gestion soit liée aux agriculteurs dans un cadre d'entente avec le contenu de responsabilité et de risques de toute entreprise; le cadre coopératif bien appliqué correspond parfaitement à ces exigences.

2°/ Modifications dans la composition et la structure des troupeaux

Il n'est pas possible dans l'état actuel d'avoir une appréciation mesurée sur l'évolution des troupeaux durant la triennie, il n'y a pas de renseignements statistiques par race.

La diminution des effectifs bovins et ovins est certaine; l'amélioration due à la pluviosité des 2 dernières années n'est pas suffisante pour la reconstitution des troupeaux. Cette période est très favorable pour les mises en défens.

a) Bovins laitiers - L'acquisition de bovins laitiers pie noire a été effectuée conformément aux prévisions du Plan; l'effectif actuel comporte...3.300... femelles laitières essentiellement dans le bassin laitier de Tunis.

La récupération des génisses est réalisée par l'ONVH.

b) Bovins améliorés à production mixte - Une sélection massive pour le bovin de 130.000 vaches locales devait être effectuée durant le triennat; 60.000 d'entre elles devaient être acquises par l'O.T.D.; le restant était à choisir parmi les effectifs appartenant à l'O.T.D., à des agriculteurs privés et aux coopératives de production. Grâce à l'acquisition de taureaux de race améliorante et à l'insémination artificielle, il était possible d'instaurer le croisement continu d'absorption.

L'O.T.D. n'a pas réalisé les achats escomptés; la sélection prévue n'a pas été amorcée. L'opération était cependant possible et elle continue à l'être.

c) Ovins - L'augmentation du troupeau ovin n'a pas été possible, compte tenu des pertes occasionnées par la disette de 1960-61 et de la sécheresse dans le Centre et le Sud durant 1962 et une partie de 1963.

L'expansion de la race sicilo-sarde a été freinée par l'implantation des premiers troupeaux dans des zones géographiques défavorables.

La reconstitution des troupeaux est en bonne voie et il sera possible de réaliser et de maintenir une augmentation des effectifs à partir de 1965 à la condition que l'amélioration des parcours et la culture de fourrages sur les périmètres irrigués soient appliquées sérieusement.

3°/- Hygiène et Médecine Vétérinaires - L'équipement du service vétérinaire en personnel est en nette amélioration. Il constitue un élément de base pour l'amélioration de l'élevage qui devra être largement utilisé durant le 2ème Plan.

4°/- Stations d'insémination artificielle - Une station centrale existe à Sidi-Thabet; en 1964, elle sera agrandie, trois sous-centres seront créés durant cette année.

Pour la réalisation d'un plan quelconque d'amélioration de la production animale, il sera d'abord essentiel de recréer un service de l'élevage avec des cadres nombreux et qualifiés, aptes à monter l'organisation sans laquelle rien de valable ne pourra être entrepris.

.../...

III ARBORICULTURE FRUITIERE

1° - Extension des nouvelles plantations

Le tableau ci-joint en annexe mentionne les prévisions et les réalisations des plantations arboricoles au titre du Plan triennal 1963-64.

Ce tableau permet de faire les observations suivantes :

I/ Volume des plantations -

- Sur les 132.910 Ha prévus pour la triennie, 93.340 Ha ont été plantés durant les deux premières campagnes, ce qui correspond globalement aux prévisions du Plan Triennal.

Cependant, la répartition de ces plantations entre privés coopératives de services, Office des Terres Domaniales et coopératives de production n'est pas conforme au schéma prévu.

A/ L'Office des Terres Domaniales n'a pratiquement rien planté durant les deux premières campagnes. Ce retard serait dû à une insuffisance de coordination entre l'O.T.D. et la Sous-Direction de la P.A.V.A.

Une réunion tenue au Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances en Décembre 1962 a permis de mettre au point la collaboration de ces deux organismes; l'O.T.D. a pu, de ce fait mettre au point un programme de plantation de 15.000 Ha d'oliviers dans le Nord, actuellement en cours de réalisation.

B/ L'initiative des particuliers est généralement peu développée en matière de plantations arboricoles.

Cette situation est due principalement à l'absence ou à l'insuffisance de vulgarisation, à la priorité accordée à la P.A.V.A. dans la distribution des plants, à l'initiative parfois exagérée des services administratifs et dans une certaine mesure, à l'insuffisance des crédits bancaires.

C/ Par contre, les Services Agricoles ont planté 83.050 Ha soit 90% environ du total des plantations réalisées.

Ceci est dû d'une part à la faiblesse des réalisations des privés et de l'Office des Terres Domaniales, et d'autre part à la politique de plein emploi de la main d'oeuvre disponible dans le cadre des chantiers.

.../...

Ces plantations sont réalisées et entretenues entièrement par l'Administration et nécessitent des dépenses publiques de plus en plus importantes auxquelles l'Etat ne pourra plus faire face. De même, elles absorbent la majorité de l'activité des cadres régionaux et les distraient des activités essentielles du service.

En vue de remédier à cette situation, les mesures suivantes devraient être mises en application :

1° - Modification du programme de plantation des Services Agricoles - dans le sens de la limitation, ou de la suppression pure et simple, dans les cas possibles.

2° - Etudes des plantations réalisées (programme national et régional) en vue de leur classification en trois catégories :

a) - Plantations valables pouvant être incluses dans des coopératives de production créées ou en cours de création ; à remettre à ces coopératives.

b) - Plantations valables ne pouvant être incluses dans les coopératives de production ; à remettre à leur propriétaires qui auront à les entretenir individuellement dans le cadre de coopératives de services.

La situation de ces deux catégories de plantations sera régularisée dès la mise en application des textes d'encouragement à l'arboriculture. Ces organismes pourront bénéficier de complément de prêts ou de subventions et seront responsables de l'entretien des plantations qui leur ont été remises.

c) - Plantations non valables : à remettre à leurs propriétaires sans aucune obligation. Toutes ces opérations devraient être commencées le plus tôt possible en collaboration avec les autorités locales et achevées au plus tard le 31 Décembre 1964. Après cette date, il ne sera possible en aucun cas d'assurer le financement public de l'entretien de ces plantations.

3° - Les terres traitées en C.E.S. et réservées à des plantations ultérieures devraient faire l'objet des mesures suivantes :

a) - Classification de ces terres en fonction de leur vocation.

b) - Remise des terres à vocation de pâturage à leurs propriétaires en vue de leur exploitation immédiate sauf si des aménagements inclus s'avèrent nécessaires.

c) - Les terres à vocation déréglée seront remises à leurs propriétaires en vue de leur exploitation dans le cadre de l'assolement de grande culture.

d) - Les terres à vocation arboricole seront remises à leurs propriétaires avec des recommandations en vue de leur plantation ultérieure dans des conditions rationnelles. Dans tous ces cas, les propriétaires doivent préserver et entretenir les ouvrages effectués sur leurs terrains (Talus, déversoirs etc.....).

II/ - Diversification des plantations :

La répartition des superficies plantées entre les différentes espèces n'a pas toujours été conforme aux prévisions du Plan. Ce déséquilibre serait dû au fait que la production des plants ne suit pas le rythme des plantations dans les proportions voulues. Il y a lieu de rappeler à ce sujet que les volumes et par conséquent la valeur de la production de chaque variété ayant été arrêtés en fonction des possibilités d'écoulement, il est dangereux de les modifier par des déplacements ou des insuffisances par rapport aux prévisions.

Par ailleurs, les pépinières existantes sont nombreuses et très éparpillées, ce qui rend difficile leur contrôle par des techniciens qualifiés. Des maladies ont été constatées sur des jeunes plants occasionnant des pertes de l'ordre de 70 % dans certaines plantations.

Afin de fixer un terme à cette situation, il convient de mettre au point une meilleure organisation des pépinières, publiques et privées, permettant d'atteindre les objectifs, de rattraper les retards et de réaliser les programmes futurs.

Compte tenu des crédits ouverts au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture (matériels, plants, main d'oeuvre etc) et de la main d'oeuvre de chantiers régionaux de lutte contre le sous développement, le coût moyen à l'Ha de plantations arborescentes réalisées durant la triennie par l'Administration correspond à 117 Dinars environ non compris le défrichement et le sous solage ; si ces dernières opérations avaient été effectuées, le coût moyen à l'Ha aurait atteint 140 Dinars environ. Rappelons que le Plan avait apprécié des coûts à 100 Dinars l'Ha.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, pour les agriculteurs les plus faibles, l'autofinancement est de 13 à 20 Dinars l'Ha ; les frais à la charge de l'Etat oscillent entre 25 et 35 Dinars. Le restant constitue des prêts récupérables à long terme.

2°/ Amélioration des plantations existantes -

L'amélioration des plantations existantes pouvait provenir de l'utilisation rationnelle des engrais, de l'application de la lutte anti-parasitaire, et d'une façon générale de la pratique de méthodes culturales appropriées.

a) Dans les agrumes, l'évolution dans le sens de la modernisation s'est accentuée durant la triennie ; la production actuelle est de l'ordre de 90.000 T pour 7.500 Ha environ en production. Toutefois, l'élévation des rendements peut être largement augmentée dans les zones ne souffrant pas de l'insuffisance d'eau. Les engrais organiques et minéraux auront un grand rôle à jouer à cet effet.

b) Dans les cultures irriguées d'abricotiers et de pêchers, l'utilisation des engrais et des produits anti-parasitaires est en nette progression ; mais des efforts, en ce sens, sont à développer et à soutenir dans les années à venir.

c) - Dans l'oléiculture, la modernisation des méthodes culturales est très lente, parfois même inexistante. Dans le Nord, les vieilles plantations doivent faire l'objet soit d'éclaircies suivies d'une culture rationnelle, soit de reconversion. Le 2ème Plan devra inventorier toutes les vieilles forêts et choisir pour chacune d'entre elles le sens d'une plus grande productivité. Dans le Sahel, les méthodes d'amélioration ont été expérimentées ; la voie à suivre a été arrêtée dans le cadre de coopération de services de polyculture, de transformation et de commercialisation de la production.

Dans le Sud, l'amélioration pratique peut intervenir par l'utilisation de la fumure azotée modérée et la lutte anti-parasitaire ; d'autres possibilités sont encore au stade de la recherche.

D'une façon générale, le rôle essentiel du 2ème Plan sera de mettre l'oléiculture dans un cadre coopératif adapté à la réalité des lieux, et d'instaurer les conditions favorables à une culture de sol rationnelle, à l'utilisation raisonnée de la fumure, à une taille productive allant jusqu'au rejuvenissement des arbres, s'il y a lieu. Les enquêtes doivent dégager des indifférents à haute production d'olives et à taux élevé d'huile, en vue du greffage des vieilles plantations et de la constitution de nouvelles plantations plus productives.

d) - L'amélioration de la production des palmiers dattiers est liée à la reconversion des vieilles oasis en vue d'une économie diversifiée, d'obtention de fruits de qualité et de rendements élevés. Cette opération comporte des difficultés sociales importantes ; l'expérience tentée est à poursuivre en liant strictement la reconversion à une meilleure distribution de l'eau, à l'instauration de cultures annuelles et à des fumures équilibrées. Le cadre le plus adapté semble être la coopérative hydraulique ; on peut citer les A.I.C. existantes de ces caractéristiques coopératives :

IV/ - Cultures maraichères :

1°/ - L'extension des cultures maraichères est sous la dépendance de la création de nouveaux périmètres irrigués. Nous avons vu que ces réalisations par des moyens publics sont limitées. Par contre, les puits individuels récents semblent avoir bénéficié essentiellement aux cultures maraichères.

Les cultures maraichères à caractère traditionnel se sont étendues ; par contre, certaines espèces riches telles le fraisier, l'asperge et les primeurs n'ont évolué que très lentement.

Aucune dépense d'investissement n'a été faite sur crédits administratifs.

2°/ - L'amélioration de la production existante est sensible ; dans certains cas, elle a presque atteint le niveau de l'année finale de la perspective ; pomme de terre, tomate.

L'utilisation des engrais et des produits anti-parasitaires est en nette progression, sans atteindre toutefois le niveau fixé par le Plan.

APPRECIATION DES VOIES ET METHODES UTILISEES PAR LA PERSPECTIVE
GENERALE ET LE PLAN TRIENNAL

I/ - LES OBJECTIONS GLOBAUX ASSIGNEES PAR LA PERSPECTIVE A L'AGRICULTURE PEUVENT-ILS
ETRE ATTEINTS ?

Rappelons les 4 objectifs fondamentaux :

Autonomie alimentaire de la Tunisie, c'est-à-dire amélioration de la ration alimentaire individuelle, augmentation de la masse alimentaire disponible pour répondre au creux démographique, limitation au maximum de l'imputation de produits alimentaires. En bref, cet objectif correspondrait à accroître et à diversifier la disponibilité intérieure des produits agricoles ; toutes choses égales par ailleurs cela suppose un taux de progression de la production de l'ordre de 5 % ;

Procurer des devises pour l'importation de biens d'équipement durant la décennie et participer à l'équilibre de la balance commerciale ; ces besoins Govak'1 créent dans de grandes proportions avec le développement agricole et industriel, il est nécessaire, non seulement de maintenir le volume de production exportable actuel mais rechercher à augmenter et à diversifier la masse de produits susceptibles d'écoulement à l'étranger ;

Participer au développement des autres secteurs économiques par des achats accrus, et la livraison de produits commercialisables et transformables ;

Assurer un revenu annuel minimum de 45 D. par personne vivant de l'agriculture tout en prenant en charge le maximum de population compatible avec les objectifs précédents.

Pour atteindre tous ces objectifs réunis, il faut d'abord tendre vers la maximisation de la production brute et de la valeur ajoutée ; compte tenu de la valeur des différents objectifs, le problème consiste à savoir s'il est possible d'avoir une progression annuelle de la production agricole au moins égale à 5 %. Un taux inférieur signifie que les 3 premiers objectifs ne pourraient pas être atteints. Quant à la réalisation du 4^e objectif, il est lié à la productivité du travail, donc à la spécialisation de l'emploi agricole ; mais pour prendre en charge le maximum de personnes dans ces conditions, il est nécessaire d'obtenir une production agricole plus importante dans le cadre des marchés intérieur et extérieur, donc un taux de croissance plus élevé.

Le problème ainsi posé consiste à rechercher un taux de croissance supérieur à 5 % dans le cadre d'investissements raisonnablement productifs.

Compte tenu du milieu naturel, les investissements agricoles peuvent être classés en trois catégories :

Les investissements à long terme (au delà de 20 ans) et à faible productivité ; c'est le cas des forêts, de la lutte contre l'effet de désert, de l'amélioration des pâturages dans le sud ; mais ces investissements ont, en outre, un caractère social que l'Etat se doit de prendre en considération ; leur effet de production, difficile à évaluer, est en outre relativement immédiat.

Les investissements à moyen terme (au delà de 5 à 10 ans) à productivité bonne à excellente ; c'est le cas des travaux hydrauliques (irrigations, assainissements, drainages) de C.E.S. de plantations arborescentes, de création de prairie et de parcours du nord et de certaines zones du centre.

Les investissements à court terme (2 à 5 ans) à productivité élevée ; c'est le cas de l'amélioration de la productivité des cultures étiolées.

La combinaison des actions de ces trois catégories dans la perspective a permis d'envisager un taux de progression de 5,5 %, tout en assurant le minimum d'investissements de la 1ère catégorie. Il semble difficile de dépasser ce taux dans le cadre de la décennie ; techniquement cela est possible mais il est indispensable de disposer au départ de structures mentales et d'exploitation aptes à utiliser la technologie moderne. Or, il a été constaté que la mise en place de ces structures demande du temps ; une fois, ce stade dépassé, il est raisonnable de s'attendre à une brusque élévation du taux de progression, puis à sa stagnation et à sa régression à un niveau voisin de 3 % si aucun bouleversement n'y sera intervenu entre temps sous l'angle scientifique.

Compte tenu de l'expérience acquise au Pré-Plan, il est possible d'affirmer que ce taux de progression est possible dans les conditions actuelles toutes les fois que l'exploitation agricole est faite dans le cadre d'entreprises viables et productives. Ainsi posé, le problème consiste à savoir si les mesures prévues par les perspectives permettent de placer l'agriculture tunisienne dans le contexte d'entreprise indiqué. C'est dire qu'il s'agit d'apprécier la réforme des structures engagée durant la triennie comme moyen de création d'entreprises répondant à ces caractéristiques.

II/ - APPRECIATION DE LA VOIE ET DES METHODES UTILISEES POUR LA REFORME DES STRUCTURES :

Pour cette appréciation, il semble utile d'analyser sommairement, le sens de la viabilité et de la productivité des entreprises et les conditions à réaliser pour leur donner leur plein effet.

Viabilité des entreprises : Une entreprise peut être considérée comme viable lorsque son existence n'est pas menacée, et qu'elle peut se maintenir et se développer ; trois éléments fondamentaux conditionnent la viabilité de l'entreprise :

La condition politique qui peut se confondre avec la place qu'elle occupe dans la collectivité nationale ; c'est la législation nationale qui fixe les règles de sécurité et de maintien des entreprises.

La condition économique ; elle est viable notamment lorsque sa production est assurée d'un écoulement continu et rémunérateur ; c'est le problème du choix des spéculations et de productivité.

La condition sociale qui doit présenter un triple équilibre : l'équilibre entre la valeur ajoutée globale et les individus devant en bénéficier, l'équilibre entre la rémunération du capital et du travail, l'équilibre dans la rémunération du travail en fonction de sa productivité.

En fait ces éléments sont inséparables et interdépendants. C'est l'esprit d'initiative et de productivité du chef et des employés de l'entreprise qui constitue l'atout déterminant.

Productivité des entreprises : La productivité de l'entreprise dans le sens du maximum de production et de valeur ajoutée détermine sa viabilité. Cette productivité maximale en valeur est conditionnée par :

Le choix des spéculations adaptées au milieu, procurant le maximum de valeur ajoutée, et utilisant au mieux les potentialités naturelles ;

La possibilité d'utiliser les méthodes d'exploitation les plus scientifiques : taille d'exploitation et capacité des cadres ;

La disponibilité de moyens de production adaptés aux besoins, ni excessifs pour ne pas alourdir les charges, ni insuffisants pour ne pas diminuer la production ;

L'utilisation rationnelle des moyens disponibles dans le cadre d'une organisation optimale du travail.

Là aussi, la capacité des cadres et leur initiative est déterminante. Compte tenu de ces éléments, il paraît possible d'apprécier la valeur des entreprises existantes durant le pré-plan ; celles-ci peuvent être classées en 3 catégories :

- a) - Les entreprises individuelles -
- b) - Les entreprises coopératives -
- c) - Les entreprises étatiques.

4/ - Cas des entreprises individuelles : A travers les entreprises individuelles, on rencontre tous les cas ; il est aisé de mesurer leur valeur pour le développement agricole.

1°/ - Exploitations individuelles de taille importante : Dans cette catégorie sont groupées toutes les exploitations dont la taille n'est pas un frein à l'utilisation des techniques modernes de culture, plusieurs cas peuvent être analysés.

1er CAS : Le chef d'exploitation est un propriétaire possédant les qualifications techniques et des possibilités financières convenables.

C'est le cas qui a survécu à travers ces dernières décades et qui a osé s'appeler "agriculteur tunisien moderne".

Dans l'ensemble, la culture du sol est convenable et correspond à la moyenne du secteur moderne ; l'équipement est proportionné aux besoins. Les rendements obtenus sont élevés ; l'investissement pour la diversification (arboriculture, cultures irriguées...) ou l'intensification (mécanisation, construction rurales, élevage ...) est effectué d'une façon progressive, utilisant les "temps morts" du matériel et de la main d'œuvre. Le recours au crédit d'exploitation est modéré (50 % des besoins environ), celui au crédit d'investissement relativement faible (30 % pour les plantations arbustives et des cultures irriguées, jusqu'à 60 % pour le matériel mécanique).

Pendant ces dernières campagnes, l'effort d'exploitation bénéfique dans l'année s'est accentué, celui d'investissement s'est ralenti ; l'incertitude quant au devenir de la propriété a freiné les efforts, l'entreprise stagne, n'est plus en expansion. Mais, il est visible qu'elle reprendra sa vitalité si l'incertitude est levée. Toutefois, la productivité ou la main d'œuvre est en diminution du fait de l'existence des chantiers de lutte contre le sous-développement. Par ailleurs, la main d'œuvre n'est pas associée à l'augmentation des bénéfices. La motivation de son initiative pour la productivité n'est pas réalisée. Il semble que l'octroi de primes de rendement ajoutant aux salaires au delà de normes déterminées, constituera un stimulant valable pour intéresser la main d'œuvre à la productivité de l'entreprise. D'un autre côté, la spécialisation dans l'emploi élèvera le niveau technique des travailleurs et leur permettra de toucher un salaire plus élevé, rendu possible par l'augmentation des revenus bruts de l'exploitation.

2° CAS : Le chef d'exploitation est un propriétaire ayant des qualifications techniques convenables mais des possibilités financières limitées.

Ce cas se différencie du précédent par l'attitude de l'exploitant vis-à-vis des investissements : l'exploitation est bien conduite avec un recours au crédit de campagne plus élevé; la mise en valeur par les plantations arborescentes, la C.E.S., ou l'hydraulique est très faible.

L'entreprise est apte au développement avec les mêmes adaptations que dans le 1er cas mais avec un recours au crédit plus large.

Dans les deux cas sus-visés, on peut admettre que l'entreprise est un cadre valable pour le développement à un taux supérieur à 5 %, si les conditions suivantes sont réalisées :

- levée de l'incertitude quant au devenir de la propriété privée.
- vulgarisation rationnel et assez facile -
- octroi de crédits comblant le déficit individuel pour les investissements -
- association de la main d'oeuvre à la productivité de l'entreprise par l'octroi de primes de rendement et d'avantages en nature.

Ces exploitations pourront constituer des entreprises pilotes et des aides précieux pour les organismes d'Etat en matière d'expérimentation et de vulgarisation. Les exploitants peuvent créer un mouvement d'entraînement par leur exemple et leur participation aux cadres d'associations de développement agricole.

3° CAS : Le chef d'exploitation est un propriétaire sans des possibilités financières convenables mais des qualifications techniques limitées :

Dans ce cas, le chef d'exploitation donne des résultats moins bons mais appréciables lorsqu'il suit l'exemple donné par les meilleurs exploitants, lorsqu'il se documente et se perfectionne.

En l'absence de ces efforts, l'exploitation périclité dès que les possibilités financières sont absorbées par les déficits cumulés; dans ces conditions, l'exploitant est rapidement éliminé au profit de collègues mieux qualifiés techniquement.

4° CAS : Le chef d'exploitation est un propriétaire mais ses qualifications techniques et ses possibilités financières sont limitées.

Dans ce cas, les conditions de culture sont traditionnelles; la productivité est faible, les investissements nuls.

L'entreprise ne peut être un instrument de développement que dans la mesure où le chef d'exploitation a des qualifications techniques, ou si elle s'intègre à une entreprise plus importante existante dans des conditions rationnelles (coopérative par exemple).

5° CAS : Le chef d'exploitation est à la fois propriétaire d'une partie et locataire ou métayer pour l'autre.

Les cas analysés ci-dessus ne retiennent pour la propriété du chef d'exploitation; pour les terres louées ou en métayage, les investissements sont élevés mais le degré de productivité est faible pour les locations de court durée, plus élevées pour les locations couvrant et moins la durée de rotation des cultures.

6° CAS : Le chef d'exploitation est locataire ou métayer.

Dans ce cas, ses possibilités financières sont convenables mais son niveau technique peut être plus ou moins élevé.

Dans la meilleure hypothèse, les résultats atteignent le degré des terres louées du cas précédent.

En conclusion, il apparaît que la voie tracée par les perspectives pour l'encouragement des exploitants individuels de taille suffisante est valable et doit être maintenue pour le 1er et le 2° Cas ; les précautions envisagées par le Pré-Plan dans la définition des conditions d'encouragement à l'agriculture permettent à la fois de tirer profit, pour le bien de la collectivité, des capacités techniques et financières individuelles, et d'éliminer les exploitants individuels inaptes au développement de la productivité.

Il apparaît souhaitable, dans le cadre de commissions régionales groupant des exploitants, des représentants de l'U.G.T.T. et des experts agricoles, de rechercher et d'adopter dans les traditions agricoles, des normes de travail et des primes de rendement au delà de ces normes, en vue d'intéresser les travailleurs à la viabilité et à la productivité des entreprises qui les emploient.

Le système de location ou de métayage n'est pas un cadre propice au développement, toutefois, il est valable comme position d'attente, et donne une productivité valable aux terres dans la période antérieure à leur absorption par le régime coopératif.

Il est bon de noter que les exploitants actuellement valables proviennent de 3 origines :

- des exploitants agricoles, propriétaires fonciers depuis plusieurs générations -
- des éléments exogènes à l'agriculture provenant du commerce, de l'industrie ou de l'administration et qui du fait de leur appartenance à ces autres secteurs se sont habitués à un niveau technique et d'organisation supérieurs d'une part, et apportent des ressources financières à l'investissement agricole d'autre part.
- de nouveaux éléments qui appartiennent aux autres secteurs économiques et qui apportent à l'agriculture leur expérience dans l'organisation du travail et leurs économies provenant des autres secteurs.

2°/ - Exploitations individuelles de taille moyenne : Dans cette catégorie, se situent les exploitations échappant à la culture traditionnelle, mais dont la taille ne justifie pas l'acquisition individuelle de moyens de production moderne.

C'est le cas des adhérents aux anciens groupements coopératifs S.T.P. ou des agriculteurs qui louent le matériel de voisins mieux équipés.

Dans l'ensemble, le niveau de production et le degré de diversification des productions, sans être aussi mauvais que la culture traditionnelle est assez bas et surtout très irrégulier.

Ces exploitations ne constituent pas des entreprises viables et productives et doivent être soit absorbées par les coopératives de production, soit faire l'objet de coopératives de services lorsque leur dispersion est limitée.

3°/ - Exploitation individuelles de petite taille : Ces entreprises sont confinées dans le secteur traditionnel ; leur viabilité est incertaine et leur productivité très faible.

Les perspectives ont prévu leur absorption par le secteur des coopératives de production.

L'exemple de ces deux dernières années, en permettant la coopération avec les coopératives de production, confirme la nécessité de cette option et son intérêt pour la mobilisation de ces terres pour le développement.

R/ - CAS DES ENTREPRISES COOPERATIVES : Les perspectives décennales avaient prévu la création de coopératives de production pour les petites exploitations de grande culture du nord (environ 1.500.000 Ha) et les terres collectives et voisines du centre et du sud. (2.500.000 Ha environ).

11 Dans le chapitre relatif aux réalisations du Plan, ont été exposés les principes relatifs à la création et au fonctionnement de ce genre de coopératives.

Par ailleurs, la perspective a prévu la constitution de coopératives de service soit pour l'intensification de la production, soit pour les activités à caractère Commercial ou industriel du secteur agricole.

10/ - Coopératives de Production : Nous avons eu l'occasion de montrer que la formule précisée est possible et viable ; toutefois, il ne s'agit pas d'en faire un usage inconsidéré. L'évaluation des apports, assez difficile car il s'agit de terres nues, devient très complexe, sinon quasiment impossible dans les cultures arborescentes ou irriguées ; ces difficultés d'appréciation risquent de maintenir un état permanent de discordance entre les coopérateurs, susceptible de nuire à la stabilité et à la viabilité de la coopérative.

La coopérative de production peut être une entreprise viable et productive, si elle intéresse des terres nues à grande culture et à production fourragère (nord) ou des terres sur lesquelles l'effort de mise en valeur individuel est impossible ou très lent (centre et sud).

Pour la zone cilière, cette formule est à éviter, vu la disparité dans les qualifications des coopérateurs et les difficultés d'appréciations des apports

Méthode de création et de fonctionnement : Si la voie décelée est bonne, les méthodes de création peuvent cependant avoir des conséquences variables sur la viabilité des coopératives.

Dans la recherche des méthodes de création, il faudra toujours se préoccuper en priorité de découvrir et de mobiliser la capacité de productivité des individus au profit de la collectivité coopérative. La productivité des individus et leur adaptation au sens coopératif n'étant pas égale, il ne faut pas s'empresser dans un cadre restreint de coopérateurs préalablement choisis. Il est nécessaire de disposer d'un nombre de coopérateurs plus élevé que la charge normale de l'exploitation, pour avoir la possibilité de les "tester" et d'éliminer au fur et à mesure les éléments indésirables afin de ne conserver que ceux qui sont valables pour l'entreprise. C'est pour cette raison notamment que la loi relative à la "Coopération Agricole" dissocie la notion de coopérateur de celle d'employé ; la coopérative a le droit de faire appel à tous les coopérateurs pour le travail, ce qui lui permet de les apprécier, mais l'adhésion à la coopérative ne donne pas droit au travail. Cette notion est essentielle et il convient de la respecter au moins durant les 5 premières années suivant la création de la coopérative.

Par ailleurs, la coopérative doit se trouver en équilibre avec son environnement ; à cet effet l'association plaines collines est fondamentale et éviter des décalés ultérieurs avec ses voisins de l'amont ou de l'aval. Cette association permettra par ailleurs une diversification culturale dont les effets seront heureux tant du fait de la polyressource que de celui de l'étalement de l'emploi. C'est aussi une 2ème condition fondamentale.

Un troisième élément, très important à la création est l'étude du potentiel de production naturel que recèle l'exploitation. Cela permet de dresser le plan d'utilisation des ressources à travers le temps, et de déceler notamment la nature et le volume des moyens d'exploitation dont la coopérative doit disposer pour son démarrage.

La disponibilité de ces moyens de production à la création est la 4ème condition essentielle à remplir sous l'angle psychologique. L'absence de ces éléments (matériel et crédits surtout) peut avoir des répercussions néfastes sur le devenir coopératif.

Les besoins d'équipement doivent être adaptés aux besoins; une surcharge de matériel amènera des frais de production trop élevée et une valeur ajoutée plus faible; une insuffisance se traduira par des pertes de production.

Le plan d'investissements de la coopérative doit être suffisamment établi dans le temps pour que les productions nouvelles remplacent au moment opportun les salaires des aux travaux de mise en valeur. La durée minimale dans le nord doit être de 5 ans, dans le centre et le sud elle atteindra 7 à 10 ans.

Dans tous les cas, ce plan doit assurer une amélioration continue des ressources annuelles; pour cela, les revenus de départ, qu'il s'agisse de céréales ou d'élevage, doivent être préservés et développés; de ce fait, la mobilisation des terres pour la mise en valeur ne se traduira pas par une diminution des ressources du moment.

Les règles fondamentales de fonctionnement doivent développer et maintenir l'esprit d'entreprise et l'esprit coopératif c'est-à-dire développer l'initiative et la productivité individuelles au profit de la collectivité; la notion de primes de rendement, les conférences éducatives, les échanges entre les diverses coopératives peuvent aider à la réalisation de ce but.

L'esprit coopératif et d'entreprise n'étant pas acquis au départ, il est essentiel d'assister les coopératives et de guider leurs premiers pas. La tutelle administrative, technique et financière est une nécessité; au fur et à mesure que la coopérative affermit ses positions, acquiert de l'expérience technique et coopérative, la tutelle de l'Etat doit s'émousser et disparaître. Toutefois, l'Etat doit conserver le droit d'inspection et de contrôle pour déceler et sanctionner les abus.

Il est évident que l'assistance administrative, destinée à former les coopérateurs, ne doit pas se transformer en droit de gestion directe qui risque d'annuler toute initiative et amener la coopérative à l'échec.

C'est dire que l'instrument de développement économique qu'est la coopérative, tout en étant efficace et adapté aux besoins, est délicat à former et à manipuler.

Il appartiendra aux rouages de l'Etat et singulièrement aux responsables directs de la coopération d'avoir des attitudes compréhensives plaines de discernement, à la fois souples et fermes pour réussir dans cette voie.

2°/ - Les coopératives de service : Dans l'esprit de la perspective, elles ont un champ d'application très large. Elles peuvent intéresser conjointement ou séparément la gestion et l'entretien :

- Des moyens de production : Chaptel vif et mort
bâtiments d'exploitation
d'irrigation (points d'eau, station de pompage, canaux d'irrigation)
des ouvrages de C.E.S., d'assainissement et de drainage.
- Des moyens de commercialisation : achat des produits nécessaires aux exploitations
écoulement des productions des exploitations.
- Des moyens de transformation des produits agricoles.

La disponibilité de ces moyens de production à la création est la 4ème condition essentielle à remplir sous l'angle psychologique. L'absence de ces éléments (matériel et crédits surtout) peut avoir des répercussions néfastes sur le devenir coopératif.

Les besoins d'équipement doivent être adaptés aux besoins; une surcharge de matériel mènera des frais de production trop élevés et une valeur ajoutée plus faible; une insuffisance se traduira par des pertes de production.

Le plan d'investissements de la coopérative doit être suffisamment établi dans le temps pour que les productions nouvelles recouvrent au moment opportun les salaires dus aux travaux de mise en valeur. La durée minimale dans le nord doit être de 5 ans, dans le centre et le sud elle atteindra 7 à 10 ans.

Dans tous les cas, ce plan doit assurer une amélioration continue des ressources annuelles; pour cela, les revenus de départ, qu'il s'agisse de céréales ou d'élevage, doivent être préservés et développés; de ce fait, la mobilisation des terres pour la mise en valeur ne se traduira pas par une diminution des ressources du moment.

Les règles fondamentales de fonctionnement doivent développer et maintenir l'esprit d'entreprise et l'esprit coopératif c'est-à-dire développer l'initiative et la productivité individuelles au profit de la collectivité; la notion de primes de rendement, les conférences éducatives, les échanges entre les diverses coopératives peuvent aider à la réalisation de ce but.

L'esprit coopératif et d'entreprise n'étant pas acquis au départ, il est essentiel d'assister les coopératives et de guider leurs premiers pas. La tutelle administrative, technique et financière est une nécessité; au fur et à mesure que la coopérative affermit ses positions, acquiert de l'expérience technique et coopérative, la tutelle de l'Etat doit s'émousser et disparaître. Toutefois, l'Etat doit conserver le droit d'inspection et de contrôle pour déceler et sanctionner les abus.

Il est évident que l'assistance administrative, destinée à former les coopérateurs, ne doit pas se transformer en droit de gestion directe qui risque d'annihiler toute initiative et mener la coopérative à l'échec.

C'est dire que l'instrument de développement économique qu'est la coopérative, tout en étant efficace et adapté aux besoins, est délicat à former et à manipuler.

Il appartiendra aux rouages de l'Etat et singulièrement aux responsables directs de la coopération d'avoir des attitudes compréhensives plaines de discernement, à la fois souples et fermes pour réussir dans cette voie.

2°/ - Les coopératives de service : Dans l'esprit de la perspective, elles ont un champ d'application très large. Elles peuvent intéresser concurremment ou séparément la gestion et l'entretien :

- Des moyens de production Cheptel vif et mort
- bâtiments d'exploitation
- d'irrigation (points d'eau, station de pompage, canaux d'irrigation)
- des ouvrages de C.E.S., d'assainissement et de drainage.
- Des moyens de commercialisation : achat des produits nécessaires aux exploitations
- écoulement des productions des exploitations.
- Des moyens de transformation des produits agricoles.

En tant qu'élément de production, leur rôle ne se justifie que dans un but d'intensification, de diversification et de modernisation des exploitations de leur adhérents.

Dans cet esprit elles doivent permettre la maximisation de la valeur ajoutée. Comme les coopératives de production, elles doivent présenter les caractères de viabilité et de productivité.

L'expérience montre toutefois que si les adhérents ne respectent pas les engagements pris envers la coopérative, soit en ne lui livrant pas leur production, soit en n'ayant recours à ses moyens que d'une façon irrégulière, la stabilité de l'entreprise et son économie ne sont pas assurées. C'est ce qui explique en partie le peu de vitalité des coopératives de service existantes. Par ailleurs la moralité des dirigeants doit être parfaite pour assurer la confiance des adhérents et de ce fait leur attachement à la coopérative.

Dans le but de rendre la coopérative de service plus efficiente, il paraît nécessaire de garantir sa viabilité par une étude préalable, sérieuse et concrète des activités relatives à son objet, par la mise au point de programmes tendant à la modernisation des moyens d'intervention par une autorité plus accrue envers les adhérents indisciplinés (allant jusqu'à se substituer à eux dans l'exécution des travaux). Parallèlement, il semble utile de développer la confiance et l'attachement des adhérents, en renforçant les moyens de contrôle de l'Etat et les sanctions envers les dirigeants amo-
raux.

Champ d'action géographique : Des coopératives de service pour la production sont à encourager dans le nord ; sur les exploitations de grande culture de taille moyenne, et dans celles de taille importante du 4^e et 5^e cas

- Le long du littoral : sur les exploitations de production diversifiées des gouvernorats de Bizerte, Tunis, le Cap-Bon, sur les exploitations de culture sèche des gouvernorats de Sousse et de Sfax.

Dans les 2 zones précédentes : pour la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques, pour l'application des assolements dans les périmètres irrigués par point d'eau public, pour l'exploitation et l'entretien des rideaux généraux de brise-vents.

Les coopératives de service de commercialisation ou de transformation sont à encourager sur l'ensemble du territoire ; elles pourront grouper, des individus et des coopératives de production, des coopératives de tous genres en Unions locales et Régionales.

Taille des coopératives de service pour la production : Pour ce genre de coopératives, deux conditions particulières sont nécessaires à leur viabilité :

La concentration des exploitations adhérentes ; en effet, la dispersion favorise les pertes de temps des moyens de production, élève les prix de revient.

La taille minimale des exploitations adhérentes doit permettre de limiter le nombre des coopérateurs, de limiter les frais généraux d'administration, de rendre plus efficace les travaux, bref de rentabiliser convenablement l'action de la coopérative. Des études plus précises seraient à effectuer pour trouver ces surfaces minimales, et trouver la formule de regroupement. A priori, il semble que le regroupement peut être obtenu par des contacts entre petits exploitants voisins. Les tailles minimales pourraient se situer autour de 40 Ha de grande culture, 25 Ha de culture sèche diversifiée, de 3 Ha d'arboriculture sèche, de 2 à 3 Ha d'assolement maraîcher irrigué et de 1 à 2 Ha d'arboriculture irriguée.

Compte tenu de ces éléments la taille de la coopérative peut être très variable ; elle peut intéresser 1.000 ha ou plusieurs milliers d'ha ; dans ce dernier cas, elle doit être partagée en secteurs géographiques d'intervention.

C/ - LES ENTREPRISES ETATIQUES - : Antérieurement à la perspective la gestion directe par des organes étatiques était permise dans les cellules de mise en valeur irriguées dans un but de mise au point des techniques culturales et de formation professionnelle des populations intéressées. En outre dans les régions où la mise en valeur devait être consentie et où les populations n'avaient ni les moyens, ni le niveau technique pour réaliser les investissements, l'Etat intervenait par la création d'Office de mise en valeur, organes de gestion directe pour l'établissement de l'infrastructure et d'implantation culturale.

La perspective a précipité la création d'un Office de gestion des terres domaniales dont l'objet essentiel est de maintenir sur les terres récupérées le niveau de production atteint par les agriculteurs étrangers.

Enfin, durant le Pré-Plan, des gestions directes par des organes administratifs, de terres privées ont été effectuées pour réaliser des plantations arbustives.

L'analyse de ce quatre cas, permettra de déterminer dans quelle mesure les entreprises étatiques sont viables et productives.

1°/ - Les cellules de mise en valeur : Au moment où elle a été conçue cette formule se justifiait par la nécessité d'utiliser économiquement des eaux de qualité variable dans le Centre et le sud de la Tunisie, et de former les agriculteurs de ces zones familiarisées avec l'élevage pour les adapter à l'irrigation. Son application était limitée à 5 ans par périmètre ; les créations sont intervenues en 1957 et 1958.

Les résultats acquis à ce jour peuvent être ainsi résumés :

La mise au point culturale est acquise ; on connaît la destination agricole que l'on doit à ces terres et les systèmes de culture à utiliser.

La formation de main-d'œuvre apte à l'irrigation est réalisée mais la formation de chef d'exploitation n'est pas faite, du fait que la responsabilité de l'entreprise relevait des gendarmes de l'administration.

Les frais d'exploitation en cadres et en argent ont été très élevés.

A part la réussite des plantations arbustives, le revenu de ces périmètres demeure très faible parce que la gestion des cultures annuelles demande beaucoup de temps et aurait exigé des cadres plus nombreux et des frais plus élevés.

Or les cadres étaient surchargés et ayant des activités ne pouvaient s'occuper suffisamment de ce travail particulier.

En tant qu'opération expérimentale et formation de main-d'œuvre, cette formule a donné des résultats probants ; s'agissant de l'association des exploitants aux activités les intéressent et de la rentabilité de la gestion directe, les résultats sont négatifs.

Le caractère expérimental est exceptionnel et ne doit pas se répéter. La formation des cadres et l'association des populations à la réalisation d'opérations d'ont ils doivent bénéficier peuvent être mieux réalisées dans le cadre coopératif. En outre, l'indépendance du périmètre irrigué envers la zone sèche qui l'entoure présente plusieurs inconvénients :

Compte tenu de ces éléments la taille de la coopérative peut être très variable ; elle peut intéresser 1.000 ha ou plusieurs milliers d'ha ; dans ce dernier cas, elle doit être partagée en secteurs géographiques d'intervention.

O/ - LES ENTREPRISES ETATIQUES - : Antérieurement à la perspective la gestion directe par des organes étatiques était permise dans les cellules de mise en valeur irriguées dans un but de mise au point des techniques culturales et de formation professionnelle des populations intéressées. En outre dans les régions où la mise en valeur devait être consentie et où les populations n'avaient ni les moyens, ni le niveau technique pour réaliser les investissements, l'Etat intervient par la création d'Office de mise en valeur, organes de gestion directs pour l'établissement de l'infrastructure et d'implantation culturale.

La perspective a précipité la création d'un Office de gestion des terres domaniales dont l'objet essentiel est de maintenir sur les terres récupérées le niveau de production atteint par les agriculteurs étrangers.

Enfin, durant le Pré-Plan, des gestions directes par des organes administratifs, de terres privées ont été effectuées pour réaliser des plantations arbustives.

L'analyse de ce quatre cas, permet de déterminer dans quelle mesure les entreprises étatiques sont viables et productives.

1°/ - Les cellules de mise en valeur : Au moment où elle a été conçue cette formule se justifiait par la nécessité d'utiliser économiquement des eaux de qualité variable dans le Centre et le sud de la Tunisie, et de former les agriculteurs de ces zones familiarisés avec l'élevage pour les adapter à l'irrigation. Son application était limitée à 5 ans par périmètre ; les créations sont intervenues en 1957 et 1958.

Les résultats acquis à ce jour peuvent être ainsi résumés :

La mise au point culturale est acquise ; on connaît la destination agricole que l'on doit à ces terres et les systèmes de culture à utiliser.

La formation de main-d'oeuvre apte à l'irrigation est réalisée mais la formation de chef d'exploitation n'est pas faite, du fait que la responsabilité de l'entreprise relevait des gendres de l'administration.

Les frais d'exploitation en cadres et en argent ont été très élevés.

A part la réussite des plantations arbustives, le revenu de ces périmètres demeure très faible parce que la gestion des cultures annuelles demande beaucoup de temps et aurait exigé des cadres plus nombreux et des frais plus élevés.

Or les cadres étaient surchargés et ayant des activités ne pouvaient s'occuper suffisamment de ce travail particulier.

En tant qu'opération expérimentale et formation de main-d'oeuvre, cette formule a donné des résultats probants ; s'agissant de l'association des exploitants aux activités les intéressant et de la rentabilité de la gestion directe, les résultats sont négatifs.

Le caractère expérimental est exceptionnel et ne doit pas se répéter. La formation des cadres et l'association des populations à la réalisation d'opérations d'ont ils doivent bénéficier peuvent être mieux réalisées dans le cadre coopératif. En outre, l'indépendance du périmètre irrigué envers la zone sèche qui l'entoure présente plusieurs inconvénients :

sa portée sur les populations est limitée. Son action d'entraînement à la mise en valeur de l'environnement est frainée. L'existence d'un îlot prospère au milieu d'une zone désahérite est un élément de déséquilibre économique et social.

Pour toutes ces raisons, le Pré-Plan a préconisé la suppression des cellules de mise en valeur et leur intégration dans des coopératives de polyculture où elles seront un moyen réel d'entraînement et d'équilibre.

Des études actuellement en cours, doivent aboutir à cet effet à partir de 1964. La solution trouvée par le Pré-Plan est la plus rationnelle et mérite d'être maintenue.

2° - Les Offices de mise en valeur : Tant que des solutions n'existent pas, pour pallier les insuffisances techniques et financières des populations dans les zones intéressées, la gestion des opérations de mise en valeur par des Offices spécialisés est la formule la plus efficace et la plus économique. Pour les terres collectives et les terres domaniales à mettre en valeur, les Offices ont donné des résultats satisfaisants.

Mais la perspective, en dégagant les caractéristiques des Coopératives de mise en valeur et de polyculture, a trouvé le cadre permettant d'atteindre les mêmes résultats, tout en associant très étroitement les populations intéressées aussi bien à l'exécution qu'à la responsabilité de l'entreprise. Ce cadre de développement communautaire doit permettre de transférer les activités aux agriculteurs destinés à en bénéficier. Il apparaît ainsi que l'Office, en tant que gestionnaire de la mise en valeur doit disparaître. Toutefois, comme élément d'études, d'encadrement et d'expansion coopérative, il doit demeurer et se développer.

Le rôle du 2° Plan en cette matière, sera de reconvertir les Offices existants pour leur tâche nouvelle, et de prévoir la création de nouveaux pour le même objet.

3° - L'office des terres domaniales : Cet organe a rempli le rôle de maintenir un niveau de production acceptable sur les terres relevant de sa gestion. Il a permis de mettre fin à l'exploitation déficitaire par les organes administratifs non spécialisés.

Mais les bénéfices dégagés par l'opération sont faibles sinon négligeables ; c'est dire que les frais de gestion ont été plus élevés, les prix de vente des produits plus faibles, pour une production équivalente. Pour l'économie générale, le rôle de l'Office des Terres Domaniales est positif par le maintien de la masse de production ; pour l'Etat en tant qu'entrepreneur, l'action de l'Office des Terres Domaniales peut être considérée comme négative. La raison essentielle réside dans le fait que cet organe fonctionnait avec très peu de techniciens agricoles ; il est bon de rappeler que la création de l'Office des Terres Domaniales devait s'accompagner du détachement de techniciens soit de l'administration, soit du secteur privé agricole.

Sous un autre angle, l'Office des Terres Domaniales devait amorcer la mise en valeur de ses propres terres grâce aux bénéfices attendus. Ce n'est qu'au cours de l'année 1964, avec l'aide du Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances, qu'une opération de plantations arbustives portant sur 15.000 Ha a été entreprise. L'intervention de cet organe dans l'élevage, considérée comme vitale, n'a pas été réalisée pour les mêmes raisons et surtout par l'absence de cadres techniques.

L'Office des Terres Domaniales n'est pas seul responsable de cet état des choses. Son maintien en tant qu'organe public et pré-coopératif est utile, mais il doit absolument disposer des cadres techniques nécessaires. Ceux-ci noueront de ce fait une expérience qui sera bénéfique pour assister ultérieurement des coopératives qui se créeraient dans les mêmes lieux.

4° - La gestion directe de terres privées par des organismes administratifs : Cette opération qui a été effectuée ces dernières années essentiellement pour la création de plantation arboratives semble se justifier par une utilisation rationnelle de terres ayant bénéficié d'investissements étatiques dans le cadre de chantiers régionaux. Après trois années d'expérience, les résultats apparaissent comme décevants :

- a) - les agriculteurs loin d'être associés à l'entreprise, assistent en spectateurs aux opérations dont ils devraient théoriquement bénéficier.
- b) - ces bénéficiaires ne participent pas aux frais ; on les retrouve assez souvent comme ouvriers sur des chantiers de lutte contre le sous-développement. Il n'y a ainsi ni autofinancement, ni initiation des intéressés à l'arboriculture.
- c) - les plantations sont effectuées sur des terres de qualité variable, avec comme critère de base, l'aménagement en C.S.S. ; certaines d'entre elles ne sont pas susceptibles d'une production arboricole valable ; les investissements les concernant peuvent être considérés comme improductifs ; parallèlement, ils n'ont plus de production annuelle. En définitive, destinés à aider les chômeurs, ils provoquent le sous-emploi.
- d) - les conditions de plantation sont secondaires, sans sous-solage même sur les terres tuffeuses ; l'entretien continue à se faire à la charge de l'Etat en cadres en matériel et en frais, sans qu'une destination définitive se soit tracée. Toutes ces opérations sont onéreuses.

Les opérations ayant atteint environ 80.000 Ha, les techniciens agricoles ne trouvaient absorbés par cette tâche et ne pouvaient se joindre aux besoins de vulgarisation et d'assistance pour 4 Millions d'Ha.

En fonction de l'ordre de toutes ces formules, il n'est pas négligeable de faire ressortir les efforts de l'Etat en cadres et en argent :

	AUTOFINANCEMENT		CADRES ADMINISTRATIFS
	POUR LA GESTION	POUR LA RISE EN VALEUR	
Agriculteurs modernes	50 %	60 %	1 Ing ^r pour 20 à 30.000 Ha
Coopératives de production.	0 à 30 %	0 à 10 %	1 Ing ^r pour 10 à 25.000 Ha
Offices	0	0	1 Ing ^r pour 7 à 10.000 Ha
Gestion étatique sur terres privées.	0	0	1 Ing ^r pour 2 à 5.000 Ha

Les résultats économiques et sociaux sont très bons dans les deux premiers cas, très mauvais dans le dernier ; l'action économique dans les Offices est bonne, la formation des populations pour l'entreprise assez médiocre.

Il apparaît ainsi que les formes les plus avantageuses de gestion sont d'une part celles incluses dans le système coopératif et d'autre part certaines exploitations privées menées d'une façon intelligente et moderne.

.../...

La conclusion, quant aux réformes de structures préconisées par la perspective, est évidente. Ces réformes sont réalistes, conformes au milieu Tunisien, adaptées aux besoins du développement ; leur application, laissera après une période transitoire :

Un secteur privé moderne

Un secteur coopératif également moderne, assuré de viabilité par l'apport en son sein de l'initiative individuelle au bénéfice de la collectivité.

Il conviendrait de maintenir et de renforcer l'action en faveur de cette réforme des exploitations, réforme agricole originale, la seule aux bords du développement moderne.

II) - APPLICATION DES METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES PAR LA PERSPECTIVE

- La méthode ayant servi à la confection de la perspective comprend :
- inventaire des potentialités en fonction des régions naturelles
 - recherche de l'éventail culturel des régions naturelles avec estimation sommaire de la valeur ajoutée
 - inventaire des possibilités d'écoulement des produits agricoles
 - inventaire des niveaux techniques de production atteints et possibles
 - établissement des volumes de produits souhaitables
 - répartition des spéculations à travers les régions tenant compte de tous les éléments ci-dessus et en essayant de favoriser les zones les plus déprimées.
 - établissement du schéma d'association des spéculations régionales pour déterminer la structure des exploitations
 - recherche des systèmes d'exploitation procurant la plus grande valeur ajoutée et leur niveau de production
 - évaluation des investissements nécessaires, de la production acceptée en volume et valeur, et de l'emploi procuré
 - évaluation des besoins en cadres pour la planification de l'enseignement agricole.

Tous ces travaux préliminaires ont été effectués avec les études existantes; or, celles-ci sont nettement insuffisantes pour une appréciation exacte de tous les éléments. Il apparaissait dès le départ que le chiffrage est valable mais que la valeur des éléments est à vérifier par des études ultérieures.

Les études d'U.R.D. ont vérifié en grande partie les conclusions dégagées par la perspective; il reste toutefois à avoir des renseignements plus précis sur la valeur comparée des diverses spéculations dans un même lieu; cela est du ressort d'une étude écologique avec les moyens phytosociologiques et pédologiques. Cette étude existe pour le centre et le sud mais n'a pas été faite pour le Nord; elle sera complétée au courant des années 1964 et 1965.

L'étude des critères pour les investissements permettra d'apprécier sous l'angle technique la valeur des techniques agricoles connues et l'urgence de ces investissements à travers les régions, tout en précisant les coûts de départ et les prix de revient d'exploitation.

L'étude des marchés permettra d'avoir des éléments valables pour établir les projections de production dans les limites des possibilités d'écoulement et des coûts.

La recherche d'optimisation, culturelle régionale, entreprise dans le cadre du bureau technique, permettra de mieux localiser les spéculations.

Malheureusement toutes ces études ne seront pas achevées avant 1965, et n'interviendront que partiellement pour l'élaboration du 2^{ème} Plan; des réajustements pourront s'avérer nécessaires durant l'année 1966.

A priori il semble que les objectifs de production sont à corriger comme suit :

La production de céréales doit évoluer dans le sens d'une extension des blés "tendre", d'une régression des blés "dur", et dans l'ensemble de toutes les céréales.

La production fourragère et l'élevage devront se développer mais les prix de commercialisation des produits animaux devront augmenter.

La production d'huile d'olive projetée doit être légèrement abaissée; les moyens de stockage interannuel doivent augmenter.

La production d'abricots projetée semble optimiste compte tenu des plantations réalisées de 1957 à 1961.

La production d'agrumes est susceptible d'une plus grande extension grâce aux nouvelles ressources d'irrigation.

La production d'années peut être plus importante.

La projection de la production de dattes semble trop forte

Les possibilités d'extension de la vigne sont valables dans le cas du maintien de l'accord d'écoulement du vin sur la France.

Pour les autres fruits et légumes, les éléments manquent pour un ajustement des projections de production. Il semble toutefois que les volumes de production escomptés pour les artichauts, les fraises et les asperges demeurent valables.

La concentration de la production de divers produits ayant des caractères communs du point de vue de la qualification des cadres techniques de la commercialisation et de la transformation, semble être un des éléments principaux d'élaboration du 2^{ème} Plan; la répartition des cultures par gouvernement ne sera pas grandement affectée, mais celle par U.R.D. le sera sûrement.

Les techniques de production, en dehors des cas signalés dans l'analyse des réalisations du Pré-Plan, ne subiront pas de grandes modifications. Il sera cependant nécessaire de recruter les stations de recherche agronomique et d'associer d'avantage les chercheurs à la planification malgré les barrières administratives.

Dans tous les cas, il faudra tendre vers l'abaissement des coûts de production à l'unité de produit.

En résumé il ne semble pas nécessaire, dans l'état actuel, d'apporter de grands changements aux méthodes et moyens utilisés par la perspective. Il faudra surtout s'appliquer à les faire respecter.

ESQUISSE DU PLAN QUINQUENNAL 1964-1968

I/ - REFORME DES STRUCTURES :

A) - STRUCTURES D'EXPLOITATION :

1°/ - Coopératives de Production : Nord. En 1964, les coopératives de production occuperont quelques 200.000 Ha. On peut s'attendre à une cadence annuelle de création de 150.000 Ha, soit 500.000 Ha en quatre ans ; on peut admettre schématiquement 200.000 Ha de terres domaniales et 400.000 Ha de terres traditionnelles.

La répartition des surfaces en fonction des spéculations peut être supposée comme suit : 200.000 Ha de prairies et parcours, 60.000 Ha d'arboriculture, 15.000 Ha de terres irriguées et 500.000 de grande culture.

Centre Sud : En 1964, les coopératives de mise en valeur et de polyculture pourraient couvrir près de 500.000 Ha. Une cadence annuelle de l'ordre de 500.000 Ha est souhaitable mais difficile à réaliser. Le comité sectoriel devra étudier les conditions nécessaires pour atteindre cet optimum ; il est en tous cas préférable de concentrer les efforts sur la coopération que les disperser en juxtaposant des périmètres de terres collectives avec des comités de gestion et des coopératives. Une des solutions possibles serait l'installation de 7 organes régionaux (Offices U.R.C Agricoles) dont la mission première et essentielle/du découpage coopératif, la création des coopératives, l'établissement des plans d'équipement et de mise en valeur de ces coopératives, l'établissement des coopérateurs et l'assistance technique et financière. Ces organes régionaux devraient dépendre directement de la Sous-Direction de la Coopération du Plan, et disposer de l'équipement suffisant en personnel technique, administratif et comptable.

2°/ - Coopératives hydrauliques : Les mêmes zones géographiques valables seraient les six gouvernorats du nord et la zone côtière du Sahel de Sousse et du Sahel de Sfax. Ailleurs, les périmètres irrigués constitueraient les noyaux des coopératives de polyculture. Le 2ème Plan verra la mise en eau de plusieurs grands périmètres : Haute Vallée de la Medjerda, Plaine de Souk El Khemis, Plaine de Siliana, Zone de l'Ichkeul, Basses Vallées de la Medjerda, Zones irriguées du Cap-Bon (El Haouaria, Lebna, Chiba ...), périmètre du Nebhana.

L'ensemble de ces zones couvre 45 à 50.000 Ha. L'effort de réforme agraire et d'implantation coopérative sera considérable. Des organes régionaux communs pour les coopératives de production seront probablement nécessaires.

3°/ - Les coopératives de services : L'effort nécessaire au 2° Plan est des plus urgente ; ce secteur a été en effet relativement négligé au 1° Plan. Pour le Nord, il peut être admis une cadence annuelle moyenne de 30.000 à 40.000 Ha de terres à grouper dans les coopératives de services pour la production.

Dans la zone du Sahel de Sousse, ce genre de coopératives doit couvrir environ 300.000 Ha.

LE PLAN QUINZIEME QUINZIENNALE 1964-1968

1/ - REPONSE DES STRATEGIES :

A) - STRATEGIES D'EXPLOITATION :

1°/ - Coopératives de Production : Nord, En 1964, les coopératives de production occuperont quelques 200.000 Ha. On peut s'attendre à une cadence annuelle de création de 150.000 Ha, soit 500.000 Ha en quatre ans ; on peut admettre schématiquement 200.000 Ha de terres domaniales et 400.000 Ha de terres traditionnelles.

La répartition des surfaces en fonction des spéculations peut être supposée comme suit : 200.000 Ha de prairies et parcours, 80.000 Ha d'arboriculture, 15.000 Ha de terres irriguées et 5.000 Ha de grande culture.

Centre Sud : En 1964, les coopératives de mise en valeur et de polyculture pourraient couvrir près de 500.000 Ha. Une cadence annuelle de l'ordre de 300.000 Ha est souhaitable mais difficile à réaliser. Le succès sectoriel devra étudier les conditions nécessaires pour atteindre cet optimum ; il est en tous cas préférable de concentrer les efforts sur la coopération que les disperser en juxtaposant des périmètres de terres collectives avec des comités de gestion et des coopératives. Une des solutions possibles serait l'installation de l'organe régional (Office U.R.C Agricoles) dont la mission première et essentielle, en coopération coopérative, la création des coopératives, l'établissement des plans d'équipement et de mise en valeur de ces coopératives, l'établissement des coopératives et l'assistance technique et financière. Ces organes régionaux devraient dépendre directement de la Sous-Direction de la Coopération du Plan, et disposer de l'équipement suffisant en personnel technique, administratif et comptable.

2°/ - Coopératives hydrauliques : Les mêmes zones géographiques valables seraient les six gouvernorats du nord et la zone entière du Sahel de Sousse et du Sahel de Sfax. Ailleurs, les périmètres irrigués constitueraient les noyaux des coopératives de polyculture. Le 3ème Plan verra la mise en eau de plusieurs grands périmètres : Haute Vallée de la Médjerda, Plaine de Souk El Khemis, Plaine de Siliam, Zone de l'Ichkeul, Basse Vallée de la Médjerda, Zones irriguées du Cap-Bon (El Haouaria, Lebna, Chiba ...), périmètre du Nebhana.

L'ensemble de ces zones couvre 45 à 50.000 Ha. L'effort de réforme agraire et d'implantation coopérative sera considérable. Des organes régionaux connus pour les coopératives de production seront probablement nécessaires.

3°/ - Les coopératives de services : L'effort nécessaire au 2° Plan est le plus urgent ; ce secteur a été en effet relativement négligé au 1° Plan. Pour le Nord, il peut être admis une cadence annuelle moyenne de 30.000 à 40.000 Ha de terres à grouper dans les coopératives de services pour la production.

Dans la zone du Sahel de Sousse, ce genre de coopératives fait couvrir environ 100.000 Ha.

Il est souhaitable que le Sahel de Sfax s'organise dans la même optique pour environ 400.000 Ha. Toutes ces réalisations devront se faire dans la quadriennie, soit environ 850.000 Ha.

Par ailleurs, la densité coopérative devant être sensible à partir de 1965, il sera indispensable de réaliser la pyramide coopérative prévue par les perspectives agricoles : Unions locales, régionales, Fédérations de grandes productions. Il y a lieu d'envisager d'ores et déjà la création de près de 120 U.L.C., 13 U.R.C., 5 Fédérations de coopératives.

Au total, les créations de coopératives de tous genres, durant le 2^e Plan risqueront d'intéresser 3.700.000 Ha. Le nombre de coopératives en 1968 se situerait entre 2.000 et 2.500, et grouperait environ 150.000 Coopérateurs. Il resterait, pour les 5 années terminales de la perspective, à parachever l'implantation coopérative sur près de 1 Million d'Ha et surtout d'assurer l'éducation des coopératives.

C'est dire, que le problème premier de la quadriennie pour l'agriculture sera la coopération. Sommes-nous outillés à cet effet ? Nous disposons d'une cellule administrative réduite au Secrétariat d'Etat au Fian et aux Finances et d'une cellule technique adossée au Secrétariat d'Etat à l'Agriculture ; mais nous devons mobiliser les cadres tunisiens techniques et financiers de l'administration et du secteur professionnel ; nous pouvons aussi recruter du personnel à l'Etranger. Le nombre de cadres sera somme toute assez limité.

Ce noyau de départ sera toutefois efficace s'il n'y a pas de dispersion des efforts, s'il y a une concentration de la conception et de l'exécution s'appuyant à l'échelle de l'exécution sur des ramifications régionales qui pourraient être les Unions Locales et Régionales de Coopératives.

2°/ Les Offices - Il sera à présumer que l'Office des Terres Domaniales aura achevé sa mission au plus tard en 1966.

De même, les Offices existants de mise en valeur devront se transformer en organes régionaux de promotion coopérative.

Les créations d'offices de mise en valeur ne doivent plus intervenir sous la forme actuellement admise, mais doivent être envisagées comme organes régionaux de l'Office National de la Coopération Agricole.

.../...

Les comités sectoriels de la coopération et de l'agriculture devront étudier les conditions d'application de ces mesures.

B/ - REFORME DES STRUCTURES MENTALES :

Si un organe de promotion coopérative à l'échelle nationale est créé, il sera l'élément essentiel de la réforme des structures mentales dans les campagnes. Il devra regrouper les moyens d'enseignement et d'éducation coopératifs.

C/ - REFORME DU CREDIT AGRICOLE : Les textes d'encouragements à l'agriculture et la circulaire d'application, s'ils sont correctement utilisés, constituent une véritable réforme du crédit agricole, en apportant des transformations profondes au volume du crédit, à son adaptation aux besoins du développement, à sa distribution sélective dans un cadre supervisé assurant son efficacité, à sa régionalisation. Tel quel, le crédit agira comme un véritable accélérateur du développement.

Il restera à organiser un régime de crédit mutuel, à le structurer et à l'articuler avec les grandes banques nationales. L'étude de base, à cet effet pourra être entreprise en 1965 et l'installation effective à grande échelle pourra débuter en 1966. Ce comité sectoriel de la coopération avec son homologue du crédit pourront rechercher un cadre de l'étude et prévoir le champ d'action du crédit mutuel en se basant sur l'expérience Tunisienne et étrangère et sur le rapport préliminaire, dit " Rapport ZANTE ".

II/ - ACTIONS SECTORIELLES :

Il ne peut être question dans ce rapport préliminaire d'arrêter les positions du 2ème Plan. On rappellera simplement les différentes actions de la Perspective, en supposant, dans la plupart des cas, que la part du plan quadriennal correspondra au 4/10^e du volume de la perspective.

Il est supposé que les opérations prévues au Pré-Plan seront réalisées en fin 1964 dans le cadre des crédits investissements de la triennale; si les retards se confirment leur exécution sera supposée possible en plus de la tranche quadriennale.

Le comité sectoriel de l'agriculture aura dans chaque cas à vérifier l'état d'avancement des travaux et à proposer les ajustements nécessaires.

A/ - FORETS : Le tableau ci-après fait ressortir la tranche quadriennale en travaux et investissements :

NATURE DES TRAVAUX	SURFACE Ha.	COUT A L'Ha. EN D.	COUT TOTAL EN D.
Aménagement des boisements	200.000	2,4	480.000
Amélioration de la Nappe Alluviale	-	-	480.000
Création de boisements nouveaux	44.000	100,0	3.500.000
Fixation des dunes littorales	4.000	100	400.000
Protection des oasis	2.000	300	600.000
Création de bandes forestières	3.200	300	960.000
Mise en défens des terres non boisées	164.000	10	1.540.000
T O T A L			8.160.000

En cas de diminution de ces crédits, les réductions peuvent porter en premier lieu sur les bandes forestières, en 2ème lieu sur la mise en défens. En cas de nécessité d'utilisation supplémentaire de main d'œuvre les extensions peuvent porter sur les boisements nouveaux dans le Nord et la lutte contre l'effet du désert à l'extrême Sud.

B / - CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL : Il semble qu'une réorientation soit possible en faveur des travaux semi-culturaux et des terrassements à la main; les engins lourds sont à utiliser essentiellement pour les sous-solages, les coblements, les aménagements de pistes et des parcelles en courbes de niveau.

A priori, il semble que les terrassements y compris le traitement des ravins correspondants pourraient intéresser 120.000 Ha; les travaux semi-culturaux seraient à effectuer sur 100.000 Ha, et les aménagements de parcelles en courbes de niveau sur 300.000 Ha.

Les investissements totaux seraient de :

4.800.000 D pour les terrassements
 1.200.000 D pour les travaux semi-culturaux
 600.000 D pour les aménagements en courbes de niveau

6.600.000 D

C/ - HYDRAULIQUE AGRICOLE : L'installation de l'aspersion est à envisager en priorité sur les nouveaux périmètres; elle n'est à écarter que s'il est prouvé qu'elle est inadaptée.

IRRIGATIONS PAR BARRAGES

En première approximation les travaux et les investissements peuvent être évalués comme suit :

..//..

	Ha.	D.	
Site Vallée de la Medjerdah	7.000	7.000.000	
Sk El Khassa	12.000	12.000.000	
			(B. Bentura)
			(Kasab)
(Pompages)			
Ichkeul	10.000	14.000.000	
Plaine de Siliana	1.000	800.000	
Cap Bon	2.000 ?	2.800.000	
Hobkara	5.700	9.000.000	

ANNEXE IRRIGATIONS PUBLIQUES :

Dans le nord, il y a lieu de déterminer avec exactitude les possibilités d'utilisation des eaux souterraines et des lacs collinaires conjointement avec les réserves des barrages, selon des systèmes s'inspirant de celui qui a été précédemment exposé pour le complexe Oued Chiba/Oued Sahil.

En outre, il est possible d'envisager des irrigations par pompage direct dans le lit de la Medjerdah entre Toustour et Medjes El Bab ; il faudrait aussi vérifier les possibilités de pompage au niveau de la plaine de Souk El Arba pour des irrigations d'appoint de culture d'hiver dans le cadre d'un assèchement hâtif.

Le transfert au bénéfice des eaux de la conduite sud d'alimentation en eau de Tunis doit être très soigneusement étudié. Cette solution est maintenant possible, du fait du doublement de la conduite de l'Oued Kilil par le Kasab. Par ailleurs, l'alimentation partielle de Tunis doit être étudiée à partir de l'Ichkeul.

Les eaux dégagées devraient servir : a) - à l'irrigation des pêchers tariffs au Bargou.

b) - par la nappe de Khledin, à l'irrigation d'un périmètre d'agrumes.

c) - à l'irrigation de cultures sèches dans les zones allant de Krij Cedria à Takelsa vers l'Etat et à Bou-Argoub vers l'Ouest.

La prospection des nappes profondes dans la région de Tozeur au Cap-Bon, doit vérifier les potentialités signalées dans l'étude d'U.R.E. du Cap-Bon; au cas où les conclusions seraient positives, l'équipement d'un millier d'Ha. d'agrumes et cultures maraichères deviendrait réalisable à partir de 1966.

Dans le Centre, l'utilisation totale de la nappe de Kairouan est à planifier; en outre les eaux de Hadjeb El Atoun et de Labafed dans le Gouvernement de Kasserine sont à mobiliser durant le 2^e Plan. Les possibilités des zones d'Ousseltia et d'El Ala Agf.oux doivent être mieux en évidence et éventuellement utilisées. Près de la frontière algérienne, la nappe souterraine décalée doit être appréciée et utilisée. Pour toutes ces zones, des mises au point avec l'INRAI doivent intervenir dans le but de déterminer avec précision les chances de productivité du pistachier.

Dans la région de Sfax, des conclusions sur les possibilités et les coûts d'irrigation à partir de la nappe de Sfax doivent être arrêtées par le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture en fonction des expériences entreprises depuis plus de 10 ans dans cette zone, si ces conclusions sont positives, l'équipement de périmètres cotiers serait à entreprendre durant le 2^e Plan.

L'utilisation des eaux décollées dans la région nord de Gabès est subordonnée à l'existence de terres pédologiquement valables dans la zone de la nappe. Ces études semblent être disponibles en 1964.

La zone sud ouest du Chett Djerid doit être inventoriée à partir de 1963; si des terres et des eaux sont décollées, comme on peut attendre, des périmètres de palmier dattier Ennour pourraient être créés et mis en eau à la fin de la quadriennale.

3°/ - EPANDAGE D'EAUX : Contrairement à l'opinion admise, il semble que l'épandage d'eaux d'oueds dans le Nord est d'un effet plus certain et plus économique que dans le Centre et le Sud. Cette hypothèse facilement vérifiable, si elle s'avère rentable (et ceci pourrait être vérifié par les groupes de planification agricole en 1964) serait à mettre en jeu en priorité à l'aval des barrages réservoirs pour utiliser les excédents d'eau à évacuer, ou les eaux non utilisées pour les irrigations permanentes. En premier lieu, le réservoir du Mellègue laisserait des excédents notables si 30 à 40 millions de m³ des Oueds Ellil, Bou-Heurtham et Kasseb seraient substitués à une quantité équivalente de l'Oued Mellègue pour l'O.M.V.V.M. Il conviendrait de rechercher l'utilisation de ces eaux en hiver dans le cadre de l'hypothèse retenue. De même, la Plaine de Siliana, comportant des terres riches mais à productivité irrégulière, gagnerait à être alimentée par les oueds Lakmia et Oussafa en eau complémentaire d'automne au printemps. Durant ces périodes les eaux ont l'avantage d'être pur salées. Par ailleurs, en année excédentaire, des eaux non retenues par les barrages réservoirs surtout dans le zone de 400 à 450 mm gagneraient à être épandues au moins dans les prairies, les luzernes annuelles et biennales et les plantations arbustives, voire même sur des céréales. Les cas des oueds du Sud du Gouvernement de Tunis et de Béja, ceux de la région du Kef et du Cap Bon doivent faire l'objet d'études pour des réalisations à effectuer à la fin de la quadriennale ou durant la 3^e Plan.

De même les cas de l'Oued El Aïf à Krcunin (Sahel), du Marguellil et des affluents du Zéroud (Kaireuan et Kasserine) seront l'objet des mêmes études.

4°/ - IRRIGATIONS PRIVÉES : Les nappes phréatiques continueront à être la ressource la plus économique et la plus rapidement utilisable. Il convient d'encourager la constitution de puits privés par les Coopératives et les individus, là où des chances raisonnables de réussite peuvent être assurées. A cet effet, l'étude des nappes des Plaines par prospection électrique menée en 1964 par le Service H.E.R. doit être généralisée; elle permettra d'orienter les initiatives dans le sens le plus favorable.

Il est difficile d'apprécier les investissements dans l'état actuel des choses; les travaux du Comité sectoriel de l'agriculture permettront d'y arriver. Toutefois à titre d'hypothèse, on peut s'attendre à :

12.000 Ha par nappes profondes et pompes Modjéria	12.000.000 D
5.000 Ha par puits privés	4.000.000 D
20.000 Ha d'épandage.	5.000.000 D

5°/ - EVACUATION DES EAUX EXCEDENTAIRES : a) la protection contre les inondations dont la rentabilité économique est relativement faible, mais justifiable pour la sécurité des personnes et des biens ainsi que des ouvrages publics, peut avoir un champ d'action très vaste ainsi qu'il convient d'apprécier sous l'angle politique et social. En première approximation, un investissement de 2.000.000 D peut être avancé comme base d'appréciation d'une intervention durant le 2ème Plan.

b) Les aménagements sont à envisager sous une optique très différente de celle admise couramment; dans les zones où la pluviométrie est inférieure à 500 mm, ces opérations sont à envisager pour un but différent de l'Europe; en effet, dans la plupart des cas, les terres intéressées submergées d'eau en surface, sont peu ou pas alimentées en profondeur; ceci est assez fréquemment dû à une imperméabilité du sol en surface, le sous-sol étant plus perméable. La solution à trouver dans ces conditions est aussi bien agronomique (perméabilisation du sol pour permettre une exploitation par les racines des plantes en profondeur) qu'hydraulique (élimination des eaux excédentaires en surface mais après constitution de réserves d'eau en profondeur). Le problème n'est plus une simple évacuation d'eau excédentaire, mais une mobilisation des ressources d'une tranche de terre plus importante et une accumulation d'eau dans le sous-sol. Une simple évacuation n'augmenterait pas la productivité des terres et mettrait les cultures dans une position d'insécurité en cas de sécheresse ultérieure.

Par ailleurs, il serait très utile par l'installation de piézomètres et de mesures du niveau d'eau dans les puits de vérifier l'existence d'un aménagement déterminé sur les ressources d'un ravin voisin utilisé pour l'irrigation; au cas où l'interférence est vérifiée (ce qui semble le cas de la région de Schiman) il conviendrait d'utiliser une technique d'aménagement qui fertiliserait les plaines inondées sans porter préjudice aux irrigations de l'environnement (par exemple, par un contrôle saisonnier de l'écoulement par l'installation de vannes mobiles sur les canaux principaux).

Un inventaire des périmètres annuels et à aménager est à effectuer durant l'année 1965, en fonction des points ci-dessus indiqués. Un planing d'opérations pourrait être établi à partir de ces bases pour la correction éventuelle des travaux faits et ceux à entreprendre sur de nouvelles zones.

Dans tous les cas, des mesures de protection contre les apports acides de l'air doivent être prises en liaison avec la C.E.S. et les travaux forestiers.

Il est évident que des appréciations précises d'investissements, à partir de projets individualisés, ne peuvent être données. Toutefois, si la rentabilité des travaux est reconnue, une dépense de l'ordre de 2 milliards de dinars peut être admise.

6° - L'ALIMENTATION DES POPULATIONS RURALES : L'inventaire des points d'eau publics utilisés actuellement à cet effet, ne semble pas avoir été effectué; en l'absence de cet élément fondamental, l'appréciation des urgences et du volume des efforts reste du domaine de l'arbitraire. Il semble que les crédits inscrits au Pré-Plan aient fait l'objet de diligences nombreuses mais dont on ne peut vérifier le bon fondé.

Dans le cas de la reconduction de la position du plan triennal, une consommation annuelle de 500.000 D est à inscrire soit 2.400.000 pour la quadriennale.

7° - ETUDES GENERALES : A ce titre et y compris les forages de prospection, il semble qu'un crédit de 2.500.000 D soit amplement suffisant pour l'hydraulique durant les 4 années à venir.

D/ - GRANDES CULTURES : D'après les études U.R.D., les surfaces qui seront occupées en 1971 par la grande culture seront de l'ordre de 1.430.000 Ha dans le Nord du Pays. Il semble vraisemblable de s'attendre à une superficie voisine de 1.450.000 Ha en 1968 si l'on admet que le secteur "coopératives de production" serait installé sur 800.000 Ha (soit 650.000 Ha de grande culture) et que les coopératives de service et des agriculteurs privés évolués détiendraient environ 200.000 Ha, on pourrait évaluer le secteur moderne du nord à 850.000 Ha et le secteur traditionnel à 600.000 Ha. Ce dernier chiffre semble trop élevé; il n'est pas admissible que la culture arboricole ait encore cette importance; deux solutions apparaissent possibles : - le maintien de l'Office des Terres Domaniales sur 300.000 Ha en grande partie loués au secteur traditionnel, c.n.d; la récupération par cet organisme de la majorité des terres, louées autrefois par les agriculteurs étrangers (solution préconisée par le Pré-Plan et non réalisée).

- l'extension du programme de coopératives de production pour absorber 200.000 Ha de grande culture et 50.000 Ha de terres diverses (le programme de 4 ans serait alors de 850.000 soit 215.000 Ha par an environ) concomitant à l'encouragement de la location par les agriculteurs modernes sur 100.000 Ha de grande culture.

Le maintien de l'Office des Terres Domaniales jusqu'à 1968 n'est pas la solution la meilleure.

En tous les cas, il faut admettre l'existence en automne 1968 d'un secteur moderne de 1.150.000 Ha dans le Nord, soit une augmentation par rapport à 1964 au moins égale à 600.000 Ha.

L'équipement en matériel sur une base à préciser, mais de l'ordre de 15 D. Ha serait de :

$$15 D \times 500.000 = 9.000.000 D \text{ pour les coopératives à créer.}$$

$$10 D \times \frac{550.000}{5} = 1.100.000 D.$$

Soit un total de l'ordre de 10 millions de D. pour le Nord.

Les constructions rurales correspondantes, sur la base de 1D,5 l'Ha seraient de l'ordre de 900.000 D, appréciation à préciser, les étables sur la base de 60 D par tête bovine nécessiteraient 4.500.000 D. Les fasses à fumer demanderaient un Million de Dinars environ.

L'équipement en bâtiments et matériel pour le Nord supposerait un investissement global de 16.500.000 D.

Pour le Centre et le Sud, l'équipement complémentaire de matériel (céréaliculture et arboriculture réunies) peut être évalué à 9 millions de Dinars. Les bâtiments d'exploitation nécessiteraient 700.000 D environ, soit 9.700.000 D.

L'équipement total pour la grande culture reviendrait à 25.200.000 D en première approximation.

L'assolement à prendre en considération correspondrait à la 1/2 des surfaces pour les céréales, le 1/4 pour les fourrages, 2/12 pour les légumineuses et le 1/12 pour les engrais verts pâturés. Des cas particuliers intéresseraient les assolements de montagne, ceux de l'extrême Sud où les proportions de fourrages seraient plus élevées, l'assolement bottevier, et les zones inférieures à 400 m/m (où la jachère pourrait être conservée).

IV - GRANDES CULTURES : D'après les études U.R.D., les surfaces qui seront occupées en 1971 par la grande culture seront de l'ordre de 1.450.000 Ha dans le Nord du Pays. Il semble vraisemblable de s'attendre à une superficie voisine de 1.450.000 Ha en 1968 si l'on admet que le secteur "coopératives de production" serait installé sur 600.000 Ha (soit 650.000 Ha de grande culture) et que les coopératives de services et des agriculteurs privés évolués détiendraient environ 200.000 Ha, on pourrait évaluer le secteur moderne du nord à 850.000 Ha; et le secteur traditionnel à 600.000 Ha. Ce dernier chiffre semble trop élevé; il n'est pas admissible que la culture extensive ait encore cette importance; deux solutions apparaissent possibles : - le maintien de l'Office des Terres Domaniales sur 300.000 Ha en grande partie loués au secteur traditionnel, c.a.d; la récupération par cet organisme de la majorité des terres, louées autrefois par les agriculteurs étrangers (solution préconisée par le Pré-Plan et non réalisée).

- l'extension du programme de coopératives de production pour absorber 200.000 Ha de grande culture et 50.000 Ha de terres diverses (le programme de 4 ans serait alors de 850.000 soit 215.000 Ha par an environ) concourant à l'encouragement de la location par les agriculteurs modernes sur 100.000 Ha de grande culture.

Le maintien de l'Office des Terres Domaniales jusqu'à 1968 n'est pas la solution la meilleure.

En tous les cas, il faut admettre l'existence en automne 1966 d'un secteur moderne de 1.150.000 Ha dans le Nord, soit une augmentation par rapport à 1964 au moins égale à 600.000 Ha.

L'équipement en matériel sur une base à préciser, mais de l'ordre de 15 D. Ha serait de :

$$15 D \times 500.000 = 9.000.000 D \text{ pour les coopératives à créer.}$$

$$10 D \times \frac{550.000}{5} = 1.100.000 D.$$

Soit un total de l'ordre de 10 millions de D. pour le Nord.

Les constructions rurales correspondantes, sur la base de 10,5 l'Ha seraient de l'ordre de 900.000 D, appréciable à préciser, les étables sur la base de 60 D par tête bovine nécessiteraient 4.500.000 D. Les fosses à fumier demanderaient un Million de Dinars environ.

L'équipement en bâtiments et matériel pour le Nord supposerait un investissement global de 16.500.000 D.

Pour le Centre et le Sud, l'équipement complémentaire de matériel (éleviculture et arboriculture réunies) peut être évalué à 9 millions de Dinars. Les bâtiments d'exploitation nécessiteraient 700.000 D environ, soit 9.700.000 D.

L'équipement total pour la grande culture reviendrait à 25.200.000 D en première approximation.

L'assolement à prendre en considération correspondrait à la 1/2 des surfaces pour les céréales, le 1/4 pour les fourrages, 2/12 pour les légumineuses et le 1/12 pour les engrais verts pâturés. Des cas particuliers intéresseraient les assolements de montagne, ceux de l'extrême Sud où les proportions de fourrages seraient plus élevées, l'assolement bétailleur, et les zones inférieures à 400 m/m (où la jachère pourrait être conservée).

Sur ces bases, la consommation d'engrais en 1968-1969 pourrait se situer autour de :

27.000.000	pure	de P ² O ₅
10.000.000	"	de K ₂ O
25.000.000	"	de H.

La consommation annuelle de semences se situerait autour de :

750.000 qx de céréales	pour le Nord et 300.000 qx pour le Centre et le Sud.
130.000 qx d'avoine	"
190.000 qx de vesce	"
260.000 qx de lég. alimentaires	"

Les productions à attendre si la pluviométrie de 1968-1969 est convenable, pourraient osciller autour de 7.500.000 qx de blé, 1.800.000 qx d'orge, 2.000.000 qx de légumineuses alimentaires et 300.000.000 d'U.F. vesce-avoine.

Les ateliers de réparations de l'O.N.M.M.V.A. atteindront 60 unités en 1968 soit 45 créations nouvelles qui pourront nécessiter 4.500.000D.

E/ - ELEVAGE :

D'après les études U.R.D. les surfaces et les productions en 1971 de produits fourragers atteindraient :

Orge	397.000 Ha et 253.000.000 U.F.	} Concentrés
Fèves et fèveroles	212.000 Ha et 168.200.000 U.F.	
Forêts et Djebels	784.000 Ha	} 1.162.000.000 U.F. grossiers
Parcours et jachères et Cactus	9.642.000	
Champs et pailles	1.404.000	
Quil. Bourragères	3	
en sec	258.000	} 200.000.000 U.F. riches.
" irrigués	32.000	
Engrais verts pâturés	62.000	
Prairies	109.000	

Les effectifs que l'on obtiendrait en 1971, d'après la même source et les productions correspondantes seraient :

Evains laitiers	30.900 U. femelles
Evains mixtes (en équivalents femelles stabilisées)	107.000 "
Bovins à viande	97.000 "
Total Bovins	235.000 "
	46.000 T de poids vif et 292.000.000 de litres de lait.

..../..

SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

30534

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

Ovins laitiers	105.000 U. femelles
Ovins à queue fine	60.000 "
Ovins à viande	331.000 "
Barbarins	1.581.000 "
Total Ovins	2.077.000 " 38.000 T de poids vif et 19.700.000 de litres de lait.

soit une production 84.000 T de poids vif et 311.000.000 de litres de lait.

À cela, il faudrait ajouter la production d'environ 160.000 carillades et 200.000 caprins (exprimés en Unités femelles).

On peut admettre que, pour obtenir cette production, il sera nécessaire de terminer les installations d'amélioration des prairies, pâturages et parcours de forêts et montagnes. La production animale en 1968 pourrait être supposée de 60 % de celle de 1971.

1°/ - Création de prairies : La création de 100.000 Ha de prairies suppose une cadence de 25.000 Ha. En fait, il sera nécessaire auparavant d'installer des champs spécialisés de production de semences; sous un angle optimiste, on peut admettre qu'un Ha de pépinière servirait à 100 Ha de prairies, c'est dire que la cadence annuelle de 30.000 Ha pour 3 ans demandera 300 Ha de champs de production de semences. Outre les 100 Ha installés par la P.A.V.A. à Sidi Thabet on pourra installer en priorité les 200 Ha supplémentaires sur les périmètres irrigués sur Centre. Le prix garanti par l'Etat de 500 D la tonne serait en outre, un facteur décisif d'encouragement aux agriculteurs pour la fabrication des semences nécessaires. Il faut en effet tenir compte de l'utilité de cultiver la luzerne en sec sur d'importantes superficies de l'extrême Nord Tunisien.

L'investissement de départ à prendre en considération correspondrait à 30 D environ soit 7 millions de dinars en 4 ans. Les frais de C.E.S. et d'ensemencement sont décomptés par ailleurs.

2°/ - Amélioration des Parcours

a) - L'amélioration des parcours du Nord porterait sur 180.000 Ha environ grâce aux travaux de C.E.S. aux enclaves de rotation et à l'ensemencement de 100.000 Ha. Un effort équivalent aux prairies sera nécessaire pour la production de semences; il ne dépassera pas les possibilités du projet P.A.V.A. financé à cet effet; les compléments éventuels seront à trouver sur les périmètres irrigués du Centre et les coopératives de production disposant de ressources d'irrigation.

Les investissements de départ comporteront à l'Ha 25 D de C.E.S. 3 D pour les plantations de cactus sur les talus et près de 12 D d'ensemencement.

Compte tenu des importants travaux de C.E.S. accomplis à ce jour par les chantiers régionaux, on peut espérer trouver 30.000 Ha de terres à vocation de pâturages déjà traités. Il resterait à effectuer cet aménagement sur 150.000 Ha soit un investissement en C.E.S. de 3.750.000 D; pour les cactus, la dépense serait de 540.000 D. Pour les roseaux, l'intervention dépasserait 1.200.000 D. Soit un total arrondi de 5.500.000 D.

b) - L'amélioration des parcours dans le Centre jusqu'à une ligne voisine de Sfax à Gafsa peut intéresser 250.000 Ha dont 100.000 Ha à réensemencer en profitant des pluies favorables. La disponibilité de semences doit être très importante de l'ordre du double du besoin normal. Vu les difficultés de réussite. Les moyens d'intervention en tracteurs et instruments culturaux doivent être importants. A cet effet, il sera probablement nécessaire de mobiliser toutes les disponibilités régionales en tracteurs et animaux de trait pour une période très courte.

Les travaux de C.E.S. demanderont 6.250.000 D; ceux d'ensemencement 1.200.000 D soit ceux de cactus sur les tabias 750.000 D, soit au total 8.200.000 D.

Il sera en outre utile d'effectuer 3.000 Ha de plantation de cactus énorme à proximité des zones pastorales qui seront utilisées comme réserves. La dépense correspondante à 100 D l'Ha serait de 300.000 D ce qui porterait l'effort à consacrer aux parcours du Centre à 8.500.000 D.

A ce sujet, il est bien de préciser la notion réserve dans les cactus; il y a intérêt à ne considérer à cet effet que les raquettes dont l'âge ne dépasse pas 3 ans. Dans l'application durant l'été des années favorables, il conviendra d'enlever au moins le 1/4 des raquettes consommables pour ne pas perdre la totalité d'une production coûteuse et qui serait en partie inutilisée si les années de disette ne sont pas rapprochées.

Il sera nécessaire durant cette quadriennie que le Service des Forêts trouve des espèces fourragères semi-arbustives qui pourraient conserver leur potentialité alimentaire jusqu'aux périodes de disette, ce qui constituerait un avantage manifeste par rapport au cactus. Si ces espèces sont déterminées avec certitude et si leur production est avantageuse, il y aurait lieu de créer des pépinières au fins de créer des plantations denses et spécialisées dans les zones à pâturages.

c) L'amélioration des parcours du Sud demande à être déterminée avec précision; la division de l'Extrême Sud en zones de pâturage et zones de pâturages accidentels est à effectuer avec précision en situant le rôle de chacune d'entre elles dans le temps. L'aménagement hydraulique trop coûteux, est à limiter à l'extrême. Le traitement de thalwegs en vue de la reconstitution des espèces végétales et des plantations en cactus énorme est l'opération prioritaire. Un inventaire des thalwegs disponibles est d'une nécessité urgente; la reconnaissance agrologique doit suivre pour ventiler ceux utilisables pour les plantations et ceux à réserver aux productions fourragères; l'équipement en points d'eau complémentaires interviendra en conséquence.

L'alimentation du troupeau en temps normal sera basée sur :

l'exploitation rationnelle des pâturages permanents
l'utilisation de 60% des raquettes de cactus et des arbres fourragères.
l'utilisation des ressources fourragères des oasis: notamment en périodes critiques de gestation des brebis, d'agnelage et d'engraissement des agneaux; les oasis éloignées ne pouvant pratiquer de cultures vivrières porteront l'effort de culture intercalaire sur la luzerne à conserver en sec ou à consommer en vert.

L'exploitation très modérée des zones de réserve.

Durant les périodes de disette, l'alimentation sera assurée par :

Les disponibilités des oasis qui doivent concourir au maintien en bon état du troupeau et non plus à l'engraissement.

Les possibilités de cactus inerme et des arbres fourragers

Les brindilles de taille de l'olivier

L'exploitation des zones de réserve même s'il faut assurer l'abreuvement par des moyens accidentels (par exemple camions citerne) et enfin les fourrages secs et les concentrés à importer de la zone nord.

Pour l'application d'un tel programme, l'effort de base, après les travaux d'études ci-dessus indiqués sera l'aménagement des thalwegs et les plantations de cactus et d'arbres fourragers. Pour ces derniers, les services qualifiés doivent essayer d'apprécier la valeur en UF d'une plantation individualisée dans un thalweg.

La réalisation de plantations nécessitera, la mise en place de pépinières sur le versant Est de Matmata dans les lieux facilement accessibles et recevant des compléments d'eau de ruissellement.

Le comité sectoriel devra apprécier l'ensemble des surfaces à planter et les besoins en pépinière à implanter.

Dans tous les cas l'exploitation des pâturages en rotation est une nécessité absolue; mais vu la surface des enclos, les coûts de matérialisation en fils de fer ou tabias ne peuvent être envisagés, compte tenu de l'investissement par brebis. Il conviendra de trouver avec les autorités régionales des méthodes de mise en défens utilisant le gardiennage et les sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

Les investissements ne peuvent être calculés dans l'état actuel des choses, toutefois, une inscription de principe de 2.000.000 constitue un plafond à ne pas dépasser vu l'importance des effectifs ovins considéré.

3°/ - Cultures fourragères irriguées. - Dans les périmètres irrigués pour cultures annuelles, la place des cultures fourragères est fonction des assolements retenus dans chaque lieu. Comme élément de base, le comité sectoriel pourra utiliser les études d'U.R.D. Il convient toutefois de souligner deux points essentiels:

a) La grande utilité d'associer les périmètres irrigués à l'alimentation des troupeaux de l'environnement sec; le 2^{ème} plan devra faire appliquer l'orientation du Pré-Plan quant à la pratique de cultures fourragères d'hiver à proximité des périmètres irrigués, utilisant les forages durant une période creuse.

L'effort, en matière de semences, sera aussi important; l'O.M.V.V.M. est l'organe le mieux placé pour la production des graines nécessaires à l'extension de ces cultures dans le Nord. Les cellules de mise en valeur et les oasis pourront intervenir pour le matériel végétal de multiplication du Centre et du Sud.

Pour l'ensemble des cultures fourragères, le problème des semences revêt un aspect fondamental. Pour l'encouragement à cette production, le besoin sera permanent, il faudra que l'Office des Céréales, de Légumineuses et autres produits agricoles soit habilité à étendre son action à ce secteur par la prise en charge de la commercialisation et la garantie préalable d'un prix rémunérateur.

Durant les périodes de disette, l'alimentation sera assurée par :

Les disponibilités des oasis qui doivent concourir au maintien en bon état du troupeau et non plus à l'engraissement.

Les possibilités de cactus inerme et des arbres fourragers

Les brindilles de taille de l'olivier

L'exploitation des zones de réserve même s'il faut assurer l'abreuvement par des moyens accidentels (par exemple camions citerne) et enfin les fourrages secs et les concentrés à importer de la zone nord.

Pour l'application d'un tel programme, l'effort de base, après les travaux d'études ci-dessus indiqués sera l'aménagement des thalwegs et les plantations de cactus et d'arbres fourragers. Pour ces derniers, les services qualifiés doivent essayer d'apprécier la valeur en UF d'une plantation individualisée dans un thalweg.

La réalisation de plantations nécessitera, la mise en place de pépinières sur le versant Est de Matmata dans les lieux facilement accessibles et recevant des compléments d'eau de ruissellement.

Le comité sectoriel devra apprécier l'ensemble des surfaces à planter et les besoins en pépinière à implanter.

Dans tous les cas l'exploitation des pâturages en rotation est une nécessité absolue; mais vu la surface des enclos, les coûts de matérialisation en fils de fer ou tabias ne peuvent être envisagés, compte tenu de l'investissement par brebis. Il conviendra de trouver avec les autorités régionales des méthodes de mise en défens utilisant le gardiennage et les sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

Les investissements ne peuvent être calculés dans l'état actuel des choses, toutefois, une inscription de principe de 2.000.000 constitue un plafond à ne pas dépasser vu l'importance des effectifs ovins considéré.

3°/ - Cultures fourragères irriguées. - Dans les périmètres irrigués pour cultures annuelles, la place des cultures fourragères est fonction des assolements retenus dans chaque lieu. Comme élément de base, le comité sectoriel pourra utiliser les études d'U.R.D. Il convient toutefois de souligner deux points essentiels:

a) La grande utilité d'associer les périmètres irrigués à l'alimentation des troupeaux de l'environnement sec; le 2^{ème} plan devra faire appliquer l'orientation du Pré-Plan quant à la pratique de cultures fourragères d'hiver à proximité des périmètres irrigués, utilisant les forages durant une période creuse.

L'effort, en matière de semences, sera aussi important; l'O.M.V.V.M. est l'organe le mieux placé pour la production des graines nécessaires à l'extension de ces cultures dans le Nord. Les cellules de mise en valeur et les oasis pourront intervenir pour le matériel végétal de multiplication du Centre et du Sud.

Pour l'ensemble des cultures fourragères, le problème des semences revêt un aspect fondamental. Pour l'encouragement à cette production, le besoin sera permanent, il faudra que l'Office des Céréales, de Légumineuses et autres produits agricoles soit habilité à étendre son action à ce secteur par la prise en charge de la commercialisation et la garantie préalable d'un prix rémunérateur.

Durant les périodes de disette, l'alimentation sera assurée par :

Les disponibilités des casis qui doivent concourir au maintien en bon état du troupeau et non plus à l'engraissement.

Les possibilités de cactus inerme et des arbres fourragers

Les brindilles de taille de l'olivier

L'exploitation des zones de réserve même s'il faut assurer l'abreuvement par des moyens accidentels (par exemple camions citerne) et enfin les fourrages secs et les concentrés à importer de la zone nord.

Pour l'application d'un tel programme, l'effort de base, après les travaux d'études ci-dessus indiqués sera l'aménagement des thalwegs et les plantations de cactus et d'arbres fourragers. Pour ces derniers, les services qualifiés doivent essayer d'apprécier la valeur en UF d'une plantation individualisée dans un thalweg.

La réalisation de plantations nécessitera, la mise en place de pépinières sur le versant Est de Matnata dans les lieux facilement accessibles et recevant des compléments d'eau de ruissellement.

Le comité sectoriel devra apprécier l'ensemble des surfaces à planter et les besoins en pépinière à implanter.

Dans tous les cas l'exploitation des pâturages en rotation est une nécessité absolue; mais vu la surface des enclos, les coûts de matérialisation en fils de fer ou tabias ne peuvent être envisagés, compte tenu de l'investissement par brebis. Il conviendra de trouver avec les autorités régionales des méthodes de mise en défens utilisant le gardiennage et les sanctions exemplaires à l'encontre des contrevenants.

Les investissements ne peuvent être calculés dans l'état actuel des choses, toutefois, une inscription de principe de 2.000.000 constitue un plafond à ne pas dépasser vu l'importance des effectifs ovins considérés.

3°/ - Cultures fourragères irriguées. - Dans les périmètres irrigués pour cultures annuelles, la place des cultures fourragères est fonction des assollements retenus dans chaque lieu. Comme élément de base, le comité sectoriel pourra utiliser les études d'U.R.D. Il convient toutefois de souligner deux points essentiels:

a) La grande utilité d'associer les périmètres irrigués à l'alimentation des troupeaux de l'environnement sec; le 2^{em} plan devra faire appliquer l'orientation du Pré-Plan quant à la pratique de cultures fourragères d'hiver à proximité des périmètres irrigués, utilisant les forages durant une période creuse.

L'effort, en matière de semences, sera aussi important; l'O.M.V.V.M. est l'organe le mieux placé pour la production des graines nécessaires à l'extension de ces cultures dans le Nord. Les cellules de mise en valeur et les casis pourront intervenir pour le matériel végétal de multiplication du Centre et du Sud.

Pour l'ensemble des cultures fourragères, le problème des semences revêt un aspect fondamental. Pour l'encouragement à cette production, dont le besoin sera permanent, il faudra que l'Office des Céréales, de Légumineuses et autres produits agricoles soit habilité à étendre son action à ce secteur par la prise en charge de la commercialisation et la garantie préalable de prix rémunérateurs.

4° - L'amélioration de la production animale. - a) Le nombre de bovins laitiers pour 1971 étant apprécié à 30.000 femelles par les études URD, il est nécessaire de recalculer les besoins d'importation durant 1965, 1966 et peut être 1967.

Le nombre de femelles en 1960 sera voisin de 15.000 unités, soit une augmentation de près de 10.000 têtes nécessitant 1.000.000 D pour la construction d'étables. Des centres de collecte et de pré-réfrigération du lait seront à constituer principalement à l'O.N.V.V.N.

b) - Bovins blancs. - Le croisement continu d'absorption qui n'a pu être entrepris jusqu'à ce jour nécessitera 107.000 femelles en 1971; pour ce faire, les efforts devront porter entre 1964 et 1965 sur le choix pour la saillie avec des éléments de races améliorantes de 120.000 locales.

Les races améliorantes doivent être définitivement arrêtées par le comité sectoriel; il semble que la bruno des Alpes et la pie rouge sont à considérer en priorité pour les sènes à pluviosité élevée. (au dessus de 450 m/m.).

Pour les régions moins favorisées, l'intérêt se portera sur la tarantinaise ou sur la bruno de l'Atlas à partir de souches sélectionnées ou à sélectionner. Si l'alimentation est améliorée, il n'est pas exclu que les individus ainsi obtenus procurent des revenus équivalents à ceux de la tarantinaise.

L'insémination artificielle est à généraliser dans tout le Nord durant la quadriennne.

c) - Bovins à viande. - Les études URD prévoient 97.000 femelles pour la pratique du croisement industriel pour la production de viande. Il sera impossible d'obtenir pour 1971 des femelles à conformation par croisement continu; en outre, les individus obtenus ne seront pas stabilisés. Il conviendra de rechercher par la sélection massale, des femelles locales saines et aussi bien conformées que possible pour installer le croisement d'absorption. Il semble difficile de trouver plus de 50.000 unités pour ce but. L'objectif de production de viande se trouvera nettement retardé.

Toutefois, compte tenu de l'insuffisance de production de viande dans le pays il conviendra d'ores et déjà de pratiquer le croisement industriel sur 20.000 vaches au moins avec les géniteurs séduisibles en Tunisie. En outre, dès 1964-65, il faudra pratiquer l'essai du nouveau genre de sélection avec des vaches locales choisies avec des taureaux italiens (voir étude Ardois) Si les résultats sont positifs, il faudra étendre l'expérience pour atteindre en 1966, 40 à 50.000 femelles réservées à cet usage.

d) Ovins laitiers. - Les prévisions URD on cette matière difficiles à réaliser; il y aura lieu en priorité de rechercher les sènes aptes au développement de la race sicile-sarde; on devra aussi envisager d'éviter les distributions dispersées à des éleveurs incontrôlables et réserver le cheptel d'encouragement aux collectivités qu'on peut assister, capables d'alimenter le bétail qui leur est cédé et de l'entretenir dans les conditions d'hygiène désirées.

On peut admettre, si ces conditions sont garanties, l'acquisition de 10 à 15.000 brebis laitiers durant les 4 années.

L'investissement serait de 100.000 D.

e) - Ovins à queue fine et Ovins à viande. - Pour ces races, il sera nécessaire d'augmenter rapidement notre population ovine à queue fine pour la porter à près de 400.000 femelles; ceci est impossible en fonction de la reproduction locale; mais si une importation de l'Algérie peut intervenir pour 150 à 200.000 femelles durant les autres années, l'objectif pourra être atteint en 1969-70, surtout si l'interdiction d'abattage des agnelles est respectée. Cet apport de l'Algérie peut être éventuellement compensé par un nombre équivalent de barbarinos.

L'implantation des troupeaux doit être effectuée dans des conditions d'alimentation favorables.

Parrallèlement, il y aura lieu de multiplier et diffuser la race de Thibar en encourageant l'acquisition des agnelles produites dans le pays par les coopératives de production du Nord.

L'effort d'investissement, qui en cas d'échanges avec l'Algérie, deviendra un simple transfert, pourra correspondre à 2 Millions de Dinars.

f) - Ovins barbarinos. - Durant les années à venir, le contrôle de l'abattage des agnelles devra être très strict pour pouvoir porter les off-stifs au niveau souhaité en 1971. Grâce à cette disposition et à l'amélioration des parcours (facilitée par les effectifs réduits actuels) il sera possible d'assurer l'expansion des ovins barbarinos.

Les appréciations UED sur le volume du troupeau ovin national pourront être révisées si l'étude actuelle sur l'exportation de viande d'agneau révèle des possibilités intéressantes pour la Tunisie; dans ces conditions et si les prix sont valables, la plantation d'oliviers dans le Centre et le Sud pourra être freinée en faveur d'une production ovine accrue.

F) - ARBORICULTURE FRUITIÈRE. - L'étude des marchés sur les débouchés extérieurs ne sera achevée qu'en fin 1964, toutefois, des renseignements récents sur les possibilités vraisemblables d'écoulement permettent d'envisager les mesures suivantes :

- le marché de l'huile d'olive risque de devenir plus incertain pour les prochaines années; si les pays de la CEE décident de prix de commercialisation basés sur le prix de revient de l'huile d'olive italienne, la consommation de ce produit à l'intérieur du marché commun risque de diminuer nos exportations sur la France et l'Italie dans des proportions considérables. Toutefois, l'orientation de l'Espagne vers une industrialisation accrue pourra se manifester par un besoin de devises par les exportations d'huile plus limité après 1970; il sera vraisemblable que l'Espagne auto-consommara la majorité de sa production; enfin, l'évolution de rapports économiques maghrébins pourra favoriser une consommation importante de nos huiles en Algérie ou détriment d'huile de graines; toutes ces tendances seront à vérifier durant les années à venir. La prudence incite à un ralentissement de notre rythme de plantations d'oliviers à huile.

L'élément pratiquement certain, est le maintien de la concurrence des huiles de graines à des prix inférieurs à nos huiles ; celles-ci auront soit à se contenter dans la position d'huile de luxe à prix élevé mais à consommation limitée, ou à maintenir leur place d'huile alimentaire et supporter la concurrence des huiles de graines ; dans le 2ème cas plus vraisemblable, la collectivité tunisienne aura, soit à subventionner les exportations, soit à abaisser son prix de revient. Il est évident que c'est cette dernière solution qui est la meilleure dans tous les cas. Ceci est possible par trois séries de mesures qui ont été vérifiées et dont l'application à grande échelle peut être appliquée sur tout le 2ème Plan.

1° - La place plus grande que l'oléiculture doit prendre dans le Nord susceptible de produire des huiles à prix de revient relativement bas.

2° - Le rajeunissement des vieilles plantations du Nord, du Sahel et dans une moindre mesure de Sfax.

3° - L'amélioration des pratiques culturales notamment l'emploi des engrais verts et minéraux d'une part, et la lutte anti-parasitaire d'autre part.

Sous un autre angle, les réalisations du Plan Triennal ont largement dépassé les prévisions de plantations pour le Centre et le Sud et n'ont pas atteint le rythme prévu dans le Nord. La poursuite de ce programme durant la quadriennale devra tendre à rétablir cet équilibre.

Compte tenu de tous ces éléments, il n'y a pas intérêt à dépasser 40.000 Ha dans le Nord et 55.000 Ha dans le Centre et le Sud. S'agissant des améliorations des plantations existantes, il y aurait intérêt à entreprendre le rajeunissement de 1/5 des vieilles plantations, arriver à utiliser les engrais minéraux sur 10 à 12 millions de pieds d'oliviers et pratiquer la lutte anti-parasitaire contre l'hylérisse. Le peyble et la teigra dans les proportions indiquées par le plan triennal et non réalisées. En outre, une enquête sur la recherche des arbres les plus productifs et dont les olives sont les plus riches en huile est à effectuer à partir de 1964-65.

Les prévisions d'écoulement d'olives de table ne sont pas infirmées ; les plantations effectives n'ayant pas atteint le rythme prévu ces trois dernières années il convient d'accélérer les réalisations en portant l'effort sur 6.000 Ha de nouvelles terres ; le frein dominant est la production de plants en pépinière.

Les possibilités d'écoulement d'amandes tant sur le marché intérieur qu'à l'extérieur permettent d'étendre les prévisions de plantations d'amandiers aussi bien dans le Nord que dans le Centre ; sous l'angle social, cette extension permettra de compenser le recul qu'on est amené à prendre dans les nouvelles plantations d'oliviers. Une étude à effectuer incessamment entre le Secrétariat d'Etat au Plan et aux Finances et le Secrétariat d'Etat à l'Agriculture devra définir les conditions et les variétés culturales à respecter en fonction du marché extérieur le frein dominant est la production de plants de pépinière saine (indemnes, entre autres, du Groum Gall) en quantité suffisante. Il est possible au GOUVERNEMENT d'installer des pépinières à cet effet sur des terres nouvelles et de se procurer trois ou quatre spécialistes supplémen- taires pour les pépinières.

Le programme de plantation de la quindimie devra porter sur 10.000 Ha dans le Nord, 15.000 Ha dans le Centre, au plain, et 55.000 Ha d'intercalaires dans les coteaux dans le Centre et le Sud.

Les prévisions en matière de pêcher sont maintenant ; il conviendra de planter 1.000 Ha de pêcher tardif dans le Nord Ouest et 2.500 Ha de pêcher précoce dans le Nord Est le long de la côte. Le frein est la production de plants de pêcher précoce surtout du fait des difficultés de se procurer des greffons, mais ces difficultés sont surmontables.

- Il en est de même pour les plantations de prunier ; 1.500 Ha peuvent être plantés essentiellement dans le Nord Ouest.

- De même, 600 Ha de plantations de poivrier et poirier pourront être réalisées dans le Nord Ouest ; 1.000 Ha de cognassier peuvent trouver leur place essentiellement dans les zones de nouveaux axes colinaires dans le Nord.

- Les plantations massives d'abricotier tardif entre 1957 et 1961, risquent de faire dépasser nos objectifs de production de près de 30.000 tonnes, ce qui oblige à envisager un écoulement moins avantageux au séchage ; les nouvelles plantations à envisager jusqu'en 1968 seront de :

3.000 Ha pour le Nord et 1.500 Ha pour le Centre.

Par contre, l'avenir de l'abricotier précoce semble être optimiste si l'on arrive à s'implanter sur des marchés extérieurs par une production régulière ; la production ne devra pas être basée sur la culture sèche mais sur l'association de celle-ci avec la culture irriguée ; les nouvelles plantations peuvent porter sur 3.500 Ha dont 1.600 à implanter dans le périmètre du Schel alimenté par la Mobina.

- Le pistachier est assuré d'un écoulement certain ; sur des périmètres irrigués du Sud Ouest Tunisien, il pourra laisser des revenus supérieurs aux agrumes du Cap-Bon. Le frein est la fabrication de plants de pépinière greffés avec des variétés américaines ; en attendant la possibilité de lever ce frein grâce aux jeunes plantations réalisées, on pourra se contenter de greffons d'origine locale qui donneront des fruits moins gros, plus difficiles à casser, mais largement satisfaisants pour le marché intérieur ; il est bon de rappeler que l'essentiel de la consommation locale provient de l'importation de des prix prohibitifs. La plantation de 4.000 Ha en quatre ans est prévue ; elle ne rattrapera pas le retard par rapport aux prévisions.

- La comparaison de la valeur ajoutée laissée par la vigne par rapport aux autres arbres fruitiers en soc, est à l'avantage de la première même à des prix de l'ordre de 0,300 le degré hectolitre ; l'accord avec le Gouvernement Français pour la limitation des surfaces n'a plus une valeur absolue à partir du moment où il est pratiquement éliminé par l'accord commercial. Il semble possible, non seulement de se dégager de la banlieue de certains responsables envers la reconversion du vignoble, mais de s'orienter résolument à partir de la campagne prochaine vers la reconstitution de nos vieilles plantations (qui pourra intéresser environ de 5.000 ha) et la constitution de nouvelles plantations : 5.000 ha de raisin de cuve à Bizerte, Tunis et le Cap-Bon, 1.000 ha environ dans la Haute Vallée de la Medjerdah de vigne pour raisin à sécher. Une étude sérieuse devra être entreprise par l'IERA, en association avec l'Office du Vin, le COWVP et l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Tunis afin de dégager les règles de base pour l'extension de la production de raisin à sécher dans le Nord et de raisin de table le long du littoral y compris les zones de Sousse, Sfax et Djérba.

- La production de dattes Degla pourrait trouver son écoulement en frais dans un marché en expansion en France pour la dattes de qualité, et en conditionné essentiellement en Grande Bretagne, en Allemagne et en Suisse. Le problème dominant pour la dattes conditionnée ou à conditionner est l'obtention d'un prix de revient plus bas. Ce problème est soluble par la reconversion envisagée des oasis et d'utilisation rationnelle d'engrais organiques et minéraux. L'opération de reconversion des oasis devra donc continuer, avec avis contraire de l'INRAZ, pour atteindre environ 3.000 ha d'oasis continentales en 1968, Fernallebent, si les perspectives au H.O. du Chott Djerid sont positives, il sera possible d'implanter 500 ha d'oasis supplémentaires.

- L'écoulement des agrumes à l'extérieur, tout en rencontrant des difficultés, laisse présager des possibilités d'extension de notre place, notamment en Europe et peut être en Afrique, compte tenu de la qualité exceptionnelle de certaines de nos variétés. Sous l'angle technique, les études effectuées durant la triennie est permis de trouver des oasis utilisables dans des zones favorables. L'extension de ce groupe d'espèces semble réalisable durant les quatre prochaines années, sur 8.000 ha dans le Nord (Cap-Bon, Sud de Tunis, Région de Bizerte et surtout Haute Vallée de la Medjerda et zone des dunes du Nord) et de l'ordre de 1.000 ha environ de la périmètre du Nohhann.

- La tendance de la commercialisation à l'extérieur semble se développer en faveur de chaînes de distribution spécialisées. Dans ce cadre, notre exportation gagnera à se faire en produits groupés (fruits, légumes, conserves, huiles) ce qui milite en faveur de la concentration de ces produits dans les mêmes lieux; par ailleurs, les exigences de la concurrence mènent inévitablement à un abaissement des prix de revient (qui en plus favorisent l'expansion de la commercialisation) et à une haute qualité des fruits et légumes, toutes conditions qui ne peuvent être réalisées que dans le cadre d'une exploitation rigoureuse scientifique; la mobilisation de cadres qualifiés n'est rentable que dans des zones de concentration culturale et diversifiées; en outre l'effet sur les activités commerciales et industrielles (organes de commercialisation, de triage et de conditionnement des fruits et légumes, transformation et conservation) est d'autant meilleur que la gamme de produits est la plus large, permettant un usage convenable de l'équipement et étalant l'emploi à l'aval de l'agriculture. Tous ces éléments jouent en faveur de la concentration. Ce phénomène existe au Cap-Bon et peut y être accentué; les conditions favorables se rencontrent aussi dans la Haute Vallée de la Medjerda et dans la région de Bizerte avec l'Ichkeul. Il sera nécessaire de revoir les plans culturels dans ces zones, y compris les lacs collinaires et les nappes voisines, pour équilibrer les productions en fonction des exigences des marchés et des secteurs aval de l'agriculture.

- Compte tenu de l'importance de la concurrence et de l'évolution scientifique des pays concurrents, la modernisation de notre arboriculture existante devient plus urgente. Avec la parution des tortes d'encouragements à l'agriculture, devra commencer une vaste opération de vulgarisation qui doit s'appuyer sur l'organisation coopérative et l'association des élites techniques dans les campagnes. Cette vulgarisation devra d'abord tendre à la prise de conscience par l'ensemble des exploitants de la gravité du problème économique posé, puis s'attacher à expliquer la nature et l'intérêt des techniques à utiliser, et enfin dégager le sens de l'Organisation du travail dans les exploitations arboricoles, la commercialisation et les transformations des produits.

L'amélioration de la production durant la quadriennie devra se manifester dans toutes les plantations arboricoles du Pays. Elle sera basée essentiellement sur la généralisation des techniques de taille rationnelle, d'utilisation des engrais et de lutte anti-parasitaire. Les moyens, outre ceux de crédit, seront l'amélioration de l'équipement de traction pouvant se chiffrer à 1.000 tracteurs routiers de 40 CV, la disponibilité d'engrais azotés phosphatés et potassiques, de produits anti-parasitaires et d'instruments de pulvérisation.

G/ - CULTURES MARAICHÈRES : L'extension des cultures maraichères semble devoir se manifester, sur l'O.N.V.V.N, les terres à irriguer par pompage direct dans la Medjerdah de Testour à Medjet El Bab, la Haute Vallée de la Medjerdah, la zone des dunes du Nord, le périmètre de l'Ichksoul, le Sud de Tunis, le Cap-Son et le périmètre de Lekhmas dans le Nord ; l'ensemble pourrait atteindre de 15 à 20.000 Ha. Dans le centre, les actions les plus importantes concernant le Sahel côtier (Mokhama), peut être la côte sfaxienne et les oasis côtières et continentales dans le cadre de leur reconversion, ce qui pourrait intéresser 6.000 Ha. environ.

L'amélioration des cultures maraichères existantes doit faire l'objet d'un effort comparable à celui de l'arboriculture.

H/ - ETUDES FONCIÈRES, COOPÉRATIVES ET AGRICOLES.

En première approximation, les crédits nécessaires porteraient sur 2 Millions de Dinars.-

FIN

67

FIN